

Le Peuple de Lyon

JOURNAL SOCIALISTE DE DÉFENSE OUVRIÈRE

ABONNEMENTS

Rhône, Loire et départements limitrophes..... 5 fr. 9 fr. 50 18 fr.
Autres départements..... 7 fr. 12 fr. 50 27 fr.
Edition Hebdomadaire : 6 francs par an.
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois ; ils se paient d'avance.
Adresser toutes les correspondances à M. le Directeur du « Peuple de Lyon »

N° 29. — Dimanche 6 Juillet 1902

10 centimes — EDITION HEBDOMADAIRE — 10 centimes

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET VENTE
LYON. — 7, Rue des Quatre-Chapaux, 7. — LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues aux bureaux du Journal.
A l'Agence V. FOURNIER, rue Confort, 14, et dans ses succursales.
A PARIS : A l'Agence HAVAS, 8, place de la Bourse.
On traite à forfait pour les Annonces importantes.
Toutes les insertions ayant un caractère anti-socialiste sont refusées.
Adresser toutes les correspondances à M. le Directeur du « Peuple de Lyon »

Le Republicanisme du Jour

Les ouvriers de l'Etat sur le Pavé. -- Encore et toujours l'Affaire André

Mon Carnet

Lyon, 5 Juillet.

M. Camille Pelletan, ministre de la marine, a prononcé deux discours, l'un à Paris, samedi dernier, et l'autre à Versailles, le lendemain.

Ces deux discours démontrent deux choses : 1° Que M. Camille Pelletan semble tenir beaucoup à son vieux programme radical ; 2° qu'il ne paraît pas plus content que cela du ministère dont il fait partie.

Il a même fait très facilement entrevoir qu'il n'était en rien satisfait du voisinage de M. Rouvier sur le banc gouvernemental.

Nous n'avons pas du tout à supposer que M. Camille Pelletan a voulu parler uniquement pour la galerie. Nous estimons qu'il est sincère et qu'il a été, en ces deux manifestations oratoires, plutôt guidé par le souci de l'avènement des réformes que par le simple désir de se dégager de l'impopularité de son collègue le ministre des finances.

C'est pourquoi, du reste, la constatation de l'attitude de M. Camille Pelletan est plutôt drôle et bizarre.

C'est une de ces choses que, par le temps d'arrivisme qui court, l'on n'a plus l'habitude de voir et qui devient, quand par hasard elles se produisent, absolument renversantes.

En effet, ne voit-on pas, aujourd'hui comme hier, tous les opportunistes, tous les radicaux et tous les socialistes gouvernementaux absolument satisfaits et contents de la politique ministérielle ?

Il faut vraiment s'appeler Camille Pelletan et être ministre pour oser se plaindre du ministère !

On a beau dire que le ministère Combes n'est capable de réaliser aucune réforme. On a beau répéter qu'il n'a même pas le droit de s'intituler ministère radical puisqu'il comprend dans son sein des opportunistes de marque et que dans sa déclaration aux Chambres ne figure aucune réforme radicale.

Cela ne fait rien. C'est le ministère par excellence devant lequel tous les démocrates doivent s'incliner sous peine de trahison républicaine.

M. Rouvier est bien un opportuniste, un fleffé conservateur, de trop nombreuses mémoires ! Mais c'est un génie financier ! On ne trouverait pas son pareil pour faire une conversion de rente et un emprunt de douze cents millions !

Et puis il est des plus coulant et des plus habiles pour assurer les frais des candidatures officielles, sinon officiellles.

Et oserait-on reprocher à M. Combes de ne pas être un homme de progrès, un enthousiaste démocrate, presque un violent socialiste ?

Il est vrai qu'il ne promet quelques réformes utiles que pour un avenir très lointain !

Mais, aussi, ne vient-il pas de suspendre le traitement de quinze curés, qui n'avaient pas voulu être assermentés, et de mettre à la porte d'une centaine d'écoles une centaine de congréganistes ?

Que peut-on donc demander de mieux ? N'est-ce pas la œuvre républicaine par excellence ?

Vous vous plaignez de ce que vos impôts augmentent sans cesse dans l'unique but de gaver quelques quarante-cinq gros fonctionnaires ?

A bas la calotte ! Il faut avant tout, non pas supprimer le budget des cultes, mais mettre à la raison ces maudits curés !

Vous vous plaignez de ce que six mille ouvriers des arsenaux et des manufactures de l'Etat vont être mis sur le pavé, livrés à la misère, sous le prétexte qu'il n'y a pas de crédits pour les occuper et les payer, alors que tant de millions sont sacrifiés inutilement à entretenir grassement des parasites ? A bas la calotte ! Encore une fois, il faut avant tout, non pas supprimer le budget des cultes, mais mettre à la raison ces maudits curés !

Vous vous plaignez que la Justice traque toujours les petits et innocents sans cesse les grands et vous trouvez extraordinaire que M. Vallé, garde des sceaux, après avoir promis de châtier tous les coupables de ce Panama judiciaire et financier qu'on appelle l'affaire Humbert, couvre aujourd'hui les plus compromis, tel l'avocat général Bulot et se borne à faire poursuivre quelques comparses ?

A bas la calotte ! Encore et toujours, il faut, non pas supprimer le budget des cultes, mais mettre à la raison ces maudits curés.

Telle est la politique qui, devant ce ministère, fait se pâmer de joie opportunistes, radicaux et socialistes nouvelle manière !

Nous n'insistons rien.
Voici, en effet, ce que nous lisons dans un journal socialiste gouvernemenal, sous la signature de son rédac-

teur en chef, qui est en même temps député :

L'entrevue des délégués des groupes de gauche avec le président du Conseil permet de bien augurer de la législation qui s'ouvre. M. Combes a répété qu'il entendait collaborer de plus en plus intimement avec le parti républicain et suivre ses indications pour le plus prompt aboutissement des réformes.

Il y a de quoi faire, comme on dit. La première besogne qui s'impose au gouvernement et à la Chambre, c'est de combler le déficit et de vérifier les pouvoirs des nouveaux députés. Avec le vote des quatre contributions et la répression des tentatives congréganistes pour l'ouverture de nouvelles écoles et de nouveaux couvents, les journées parlementaires et ministérielles seront bien remplies.

Après les vacances, que l'on écourtera afin de se remettre plus vite au travail, vers le 15 octobre, la Chambre discutera les quatre cent cinquante et quelques projets de loi concernant les congrégations non autorisées, puisque le sort de chacun de leurs établissements doit être réglé législativement.

A ce moment, le Sénat en ayant achevé l'examen, la loi sur le service de deux ans viendra devant la Chambre, qui sera saisie du même coup du budget, et quelques semaines après du projet de réforme générale de l'impôt. De son côté, le Sénat commencera la discussion du projet d'abrogation de la loi Falloux.

Tel est le programme détaillé soumis aux groupes de gauche par le président du Conseil. Prenons note que celui-ci ne se donne point comme le chef infaillible de la majorité républicaine, mais comme son auxiliaire le plus zélé et son agent d'exécution le plus fidèle. Il n'a d'autre ambition que de l'aider à donner enfin satisfaction à la démocratie.

C'est la première fois, je crois bien, qu'un gouvernement tient ce langage dont je défie le plus ardent réformateur de ne pas se louer. Il s'agit de réformes pour faire la grimace. M. Lockroy, devant qui aucun ministre ne trouve grâce s'il a le tort de ne le point compter parmi ses membres, reproche à M. Combes son inaction. Il aurait voulu que le budget fut déposé dès maintenant, et aussi le projet d'impôt sur le revenu, et aussi toutes les autres réformes.

Ainsi, l'enthousiasme pour tous les ministères présents et futurs fait aujourd'hui partie de la nouvelle méthode du socialisme que représentent M. Jaurès et les membres de son groupe.

Non seulement, ils s'inclinent, eux, socialistes, devant ce ministère, mais ils partent encore en guerre contre les radicaux ou les simples républicains qui le trouvent trop tiède ! Atrape, Lockroy !

Cela vous apprendra à ne pas être content et à laisser croire que vous êtes jaloux !

En vérité, je vous le dis, la grande politique républicaine, de défense et d'action républicaine, aujourd'hui, c'est d'abord d'être bien près du Pouvoir, afin d'avoir sa part de l'assiette au beurre, et c'est ensuite de paraître s'agiter beaucoup sans cependant bouger de place, comme les soldats d'opéra comique, qui se bornent à marquer le pas, en chantant : *marchons ! marchons !*

J. DELMORES.

Les Deux Poids

ET LES

Deux Mesures

De l'Eclair, journal qui n'est ni socialiste, ni révolutionnaire, mais qui, tout de même, dit parfois la vérité :

Il faut revenir sur les explications fournies, l'autre jour par M. Vallé, à propos de l'incident Bulot. La majorité qui le g a sans plus ample informé, converties d'un ordre du jour approbatif, n'est vraiment pas difficile.

M. Vallé a dit avoir appris, par son entretiens avec le procureur général, que « d'après l'usage existant à Paris, l'ac » lion publique en matière de délits, » n'est mise en mouvement que s'il » existe une plainte ». M. Vallé veut dire Quoi ! lorsque la plainte de Paris prend par exemple, qu'une escroquerie a été commise dans son ressort, il ne s'empêche pas, il n'ouvre aucune information, il laisse les voleurs jouir tranquillement du fruit de leur vol ! C'est l'usage. Qu'est-ce que cet usage, qu'un avocat aussi occupé que M. Vallé ne connaît pas ? Qu'est-ce que c'est un usage qui consisterait à n'appliquer les lois répressives que dans certains cas déterminés, non par le législateur, mais par la fantaisie d'un parquet ?

On se moque de nous, c'est bien évident. Le parquet de Paris n'a pas tous les jours de ces scrupules-là ; ils lui poussent spontanément quand il en a besoin pour assurer l'impunité aux délinquants de choix qu'il lui plaît d'épargner ; mais il n'y met pas tant de façons quand il s'agit du premier venu ou mieux encore, d'un citoyen que les puissances po-

litiques désignent à sa sévérité. L'opportunité écheant, il sait fort bien provoquer la plainte individuelle derrière laquelle se masquera sa propre initiative. Il y a de cela mille exemples qui s'appliquent à des cas infiniment moins graves et surtout moins limpidés que celui des Humbert. L'un des plus célèbres est celui de M. Bonloux. On voulait l'arrêter pour empêcher l'assemblée des actionnaires qui eût sauvé l'Union générale ; on provoqua contre lui une plainte qui fut libellée et signée dans le cabinet du procureur de la République.

Et vous rappelez-vous cette histoire, qui, naguère, vous fut contée ici-même, d'un galopin qui, sortant de l'école, avait chipé une demi-douzaine de pruneaux aux sacs béants d'une épicerie ? L'épicier, vivement sollicité par les agents du parquet de déposer une plainte, s'y refusa avec indignation ; le juge d'instruction féroce, néanmoins, voulait absolument poursuivre et il ne fallut rien moins pour arrêter son zèle que la menace d'une interpellation à la Chambre. Notre justice est donc plus armée contre un gosse voleur de six pruneaux que contre les Humbert, voleurs de soixante millions ? Non vraiment. M. Vallé nous la baille belle avec sa prétendue jurisprudence d'usage. C'est aussi l'usage, parait-il, de détruire les clichés photographiques découverts au domicile des inculpés. M. Vallé a encore appris cela dans sa conversation avec M. Bulot. Que de choses il faut savoir pour faire un bon ministre de la justice.

LE

Socialisme à la Chambre

L'INTERPELLATION SEMBAT

Qu'il est doux de ne relever que des interpellations, comme les élus normalement quelconques et les députés Portefoin en particulier !

On échappe de la sorte à toute monotonie et à tout sectarisme. Non seulement on n'est tenu par aucune décision prise d'un commun accord par un parti ou un groupe, mais on ne l'est ni par ses propres déclarations, ni par ses propres actes.

Nous avions déjà, dans la précédente législature, eu le plaisir de voir l'interpellation voter contre un amendement déposé par lui. Il n'y a que la première variation qui compte, et il était réservé à M. Frenet de Pressensé de donner une nouvelle édition revu et corrigée de cette preuve d'indépendance vis-à-vis de soi-même.

De Pressensé, par sa signature et par son intervention à la tribune, s'était joint à notre ami Sembat pour interpellier le ministère sur la mesure prise par le cabinet de défense républicain Waldeck pour empêcher quelques députés républicains espagnols de donner à Paris un grand meeting public.

Sembat, en quelques paroles vigoureuses, a nettement posé la question. Il s'agissait de savoir si le gouvernement actuel essaierait, dans une occasion semblable, de proscrire également l'expression des idées républicaines dans une réunion en France, au nom de la République française.

Il terminait ainsi : « Sans insister plus longtemps, j'espère que M. le président du Conseil voudra bien nous garantir que si les députés républicains espagnols nous font l'honneur de revenir en France, nous aurons le droit de les accueillir avec tout le respect, toute l'estime et toute l'affection qui leur sont dus. »

Par son discours, de Pressensé s'était absolument associé aux paroles de Sembat, en y ajoutant l'étalage obligé de la tolérance usitée dans la libre Angleterre.

Qu'avait répondu M. Combes ? Que dans un cas pareil, il reprendrait absolument l'attitude de Waldeck-Rousseau et de ses collègues. Voici le texte exact de sa déclaration, d'après l'Officiel :

« En réponse à la question que m'a posée M. Sembat, je dois dire qu'à la place du gouvernement auquel nous avons succédé, « il nous aurait été impossible d'agir autrement. »

Sur ce, le président du Conseil, après avoir demandé l'ordre du jour pur et simple, se ralliait à une formule d'ordre du jour de confiance, présentée par MM. Bourrat et consorts, qui « prenaient acte des déclarations du gouvernement. »

A ce « quitus » donné à Waldeck, qui constituait en même temps un blanc-seing à Combes, s'opposait un ordre du jour « signé de MM. Sembat et de Pressensé », dit l'Officiel, et renfermant le moins agréable des désaveux :

« La Chambre, ré-olue à maintenir énergiquement les traditions de l'hospitalité française, passe à l'ordre du jour. »

Mais ce n'est pas seulement au ministère où siègeait Millierand qu'on ne touchait pas ; on n'a plus le droit de toucher à aucun ministère. Aussi est-ce à l'ordre du jour Bourrat, approuvant la déclaration gouvernementale que MM. les Portefoin ont donné la priorité. Ont voté « pour » entre autres : Albert Poulain, Aristide Briand, Antibe Boyer, J.-L. Breton, Calviat, Cardet, Carnaud, Collard, Devèze, Fournier, Krauss, Labussière, Lassalle, Pastre, Rouanet, etc. Il est bon de noter, pour mémoire, qu'ils votaient ainsi avec

Méline, Molle, la tribu des Castellane, Barthou, Fautou, Pierre Richard, Edmond Lepelletier, Pugliesi-Conti et la fleur des réactionnaires et mélinistes.

Et parmi les membres de la Chambre qui repoussaient ainsi l'ordre du jour signé par M. de Pressensé, se trouve le nom de M. de Pressensé lui-même.

Cadenat a été le seul à se joindre aux membres du groupe socialiste révolutionnaire : Allard, Chauvière, Paul Constans, Coutant, Dejeante, Delory, Dufour, Sembat, Thivrier, Vaillant, Walter, qui, naturellement, ont voté « contre » la priorité donnée à l'ordre du jour ministériel.

Notons que le citoyen Bouvier était absent par congé.

La Protection de l'Épargne

Quand les brebis sont dévorées par les loups, on s'empresse de fermer la bergerie !

Maintenant que nous avons les ruines causées par tant de banqueroutes colossales, en tant d'affaires Humbert, on parle de protéger l'épargne.

Nous lisons dans le Petit Parisien :

Nous avons signalé l'initiative prise la semaine dernière par M. Vallé, garde des Sceaux ; la nomination d'une commission chargée de rechercher comment on pourrait protéger la petite épargne par un remaniement des lois en vigueur. La commission devra spécialement étudier la législation des assurances sur la vie qui apparaît au jourd'hui très insuffisante à beaucoup de bons esprits. Les nombreuses propositions qui ont été élaborées et déposées à la Chambre depuis l'effondrement de la « Rente viagère », attestent que la matière préoccupe les juristes de tous les partis.

Comment, au surplus, pourrait-on s'en désintéresser, alors qu'à l'heure présente, les capitaux assurés montent à 3.700 millions de francs, celle des rentes viagères à 80 millions et celle des réserves correspondantes à plus de deux milliards ! L'assurance sur la vie, la condition des rentes viagères, ont pris une telle extension depuis 1875, et se sont si bien généralisées dans les milieux même peu fortunés, qu'il y a lieu d'envisager pour consolider les garanties.

La législation sur les assurances-vie tient tout entière dans la loi de 1867, article 66, qui maintient l'autorisation et la surveillance pour les sociétés de cette catégorie. Le décret explicatif de 1868 s'est borné à prescrire certaines conditions de détail.

Il y a lieu d'examiner successivement les sociétés françaises d'assurances sur la vie, les sociétés étrangères qui pratiquent les mêmes opérations, les sociétés de rentes viagères.

1° Les sociétés d'assurances sur la vie sont soumises à l'autorisation, qui n'est donnée qu'après une enquête approfondie. Quant à la surveillance, en fait elle n'existe pas. En 1877, le gouvernement voulut astreindre les compagnies à des vérifications d'écritures, mais elles allèrent devant le conseil d'Etat, qui annula la décision ministérielle.

2° Les sociétés d'assurances étrangères sont libres pourvu qu'elles soient autorisées dans leur pays d'origine et que les associations de leur nationalité aient reçu en bloc, la faculté d'agir parmi nous. Cette disposition, appliquée à la Belgique en 1857, a été depuis lors étendue à toutes les contrées.

3. Les sociétés qui constituent des rentes viagères sont exemptées de surveillance comme d'autorisation.

Tel est le régime très libéral — trop libéral, disent certains — qui est en vigueur en France. Il est à noter que les législations étrangères sont beaucoup plus rigoureuses.

En Angleterre, le système qui a prévalu est celui de la plus large publicité ; en Suisse et en Amérique, l'Etat exerce un contrôle effectif.

La commission réunie par M. Vallé aura à étudier toutes ces méthodes et à rechercher dans quelle mesure elles peuvent être introduites chez nous, soit isolément, soit simultanément.

Quoi qu'il en soit, il importe qu'on aboutisse et que la petite épargne, trop souvent dupée, soit en matière d'assurances, soit dans d'autres ordres d'opérations, reçoive les garanties auxquelles elle a droit.

Qu'on fasse cela et autre chose. Ce n'est pas ce qui empêchera les bandits de la bourse de voler les gogos et de vivre à leurs dépens.

Les Associations Ouvrières

Il a été alloué, sur le budget de 1901, 153,000 francs aux associations ouvrières de production ou de crédit, à titre de subventions.

57 Sociétés ont participé à cette distribution. Les plus fortes dotations accordées ont été de 25,000 fr. (Bonne coopération des associations ouvrières de Paris), de 20,000 fr. (Caisse de prêt de la circonscription de Lyon), de 10,000 fr. (Verrerie des mineurs de Saône-et-Loire).

Mais la majeure partie des allocations vont de 500 à 3,000 francs.

Il est à remarquer que les Sociétés bénéficiaires ne se trouvent pas seulement dans les grands centres. On en rencontre à Sauvignies (Saône-et-Loire), à Badereil (Doubs), à Méru (Oise), à Porcieu (Isère), à Viblaye (Sarthe), à Domont (Seine-et-Oise).

L'Affaire André

III

LE « FRERE » DU GENERAL ANDRE. — EXPLOITS DE FAUSAIRES. — ON VEUT CACHER LE VÉRITABLE ETAT-CIVIL.

Nous avons dit que nous reviendrons sur l'affaire du frère du général André, dans notre numéro de cette semaine.

Ce n'est pas pour épouser cette affaire, car, vraiment, elle est indéchiffrable, tant elle est bizarre et mystérieuse.

C'est seulement pour demander quelques explications sur un point spécial, nous réservant de revenir dans la suite sur plusieurs autres points non moins intéressants.

Nous savons que, encore une fois, l'on ne nous répondra pas. Mais peu importe. Nous simons simplement à dénoncer des faits scandaleux et à prendre pour juge l'opinion publique.

Voici donc, pour ce numéro, ce que nous voulons nous borner à dire :

Nous avons expliqué à nos lecteurs que le frère du général André, M. André Alexandre, actuellement ouvrier à Saint-Etienne, qui a subi toutes les tracasseries possibles à la manufacture d'armes de cette ville et qui, pour cela, a dû en sortir, depuis la nomination du ministre de la guerre actuel, avait été remis à l'Assistance Publique à Paris, le 20 septembre 1898.

Nous avons sous les yeux un certificat d'origine officiel, qui constate cette entrée à l'Assistance publique et qui mentionne :

1° Que André Alexandre est né le 30 août 1848 et que sa naissance a été déclarée, à la mairie du 12^e arrondissement de Paris ;

2° Qu'il est né de père non déclaré et de André Denise.

Cela est bien et dûment déclaré dans ce certificat d'origine, que, nous le répétons, nous avons en notre possession.

Aussi bien, nous tenons donc à poser ces questions :

1° Pourquoi ne veut-on pas délivrer, nulle part, soit à la mairie du 12^e arrondissement de Paris, soit au greffe du tribunal civil de la Seine, d'acte de naissance d'André Alexandre ?

On a refusé catégoriquement à André Alexandre de lui délivrer son acte de naissance. Encore une fois, pourquoi ? pourquoi ? pourquoi ?

2° Pourquoi aussi, depuis la nomination du général André au ministère de la guerre, c'est-à-dire depuis 1899, ne veut-on plus, à l'Assistance publique de Paris, délivrer à André Alexandre de certificat d'origine où figure le nom de sa mère : ANDRÉ Denise ? On ne met plus, en effet, que le prénom de Denise !

Heureusement, pour confondre les faussaires, André Alexandre a plusieurs précédents certificats d'origine où figure le nom de sa mère : ANDRÉ Denise.

Pourquoi cela ?

Parce que il y a, dans cette affaire, quelque chose de malpropre et de malhonnête, sur laquelle il faudra bien un jour ou l'autre, l'on fasse la lumière et l'on s'explique.

Le général André ne pourra pas toujours se borner à faire le sourd et le muet au sujet de son frère, le malheureux André Alexandre qui, après avoir été odieusement tracassé, n'entend pas être dénoncé et déshérité sans doute, sans protester.

Nous nous promettons bien — nous et d'autres que l'on connaîtra bientôt — de lui venir en aide de toutes nos forces pour se faire entendre et obtenir justice !

Dans un de nos prochains numéros, nous publierons le portrait de André Alexandre, le frère du général André. Nos lecteurs pourront juger de la ressemblance.

La Grève des Mineurs aux Etats-Unis

Une Hécatombe de travailleurs. — La grève devient menaçante.

La grève générale des mineurs des Etats-Unis n'est pas encore terminée. Elle entre même dans une phase violente qui paraît aujourd'hui menaçante aux Pouvoirs publics.

Dans le district de Wilkesbarre (Etat de New-York), les mineurs — presque tous Italiens ou Slaves, exaspérés par la résistance des Compagnies, s'étaient réunis mercredi en armes pour commencer une campagne de destruction au nombre de plusieurs milliers et sous la direction d'un mineur italien, Antonio Giuseppe.

Ils se rendirent d'abord aux charbonnages de Duryea. La police avait été avertie par ses agents secrets. Des hommes armés de fusils furent placés en embuscade derrière les barricades élevées pour la protection des puits. Quand les grévistes furent assez près, une salve retentit. Giuseppe et un grand nombre de mineurs tombèrent morts.

Ce guet-apens a produit une intense effervescence dans les districts mineurs. Les grévistes ont crié vengeance. En prévision des événements qui se produiraient, des troupes ont été dirigées en toute hâte sur le district menacé.

C'est toujours le même système aux Etats-Unis comme en France, quand les travailleurs réclament du pain, on leur envoie du plomb dans la poitrine !

HOMMES ET CHOSES

NOTULES

La liste des phénomènes humains n'est pas encore close. On en découvre tous les jours de nouveaux.

C'est ainsi qu'on écrit de Breil (Alpes-Maritimes) qu'une femme a mis au monde deux fillettes étroitement réunies par une membrane. Cet événement, après la retentissante opération de Radica et Doodica, a tout l'air d'une réponse de la nature à la chirurgie.

Des frères siamois, Chang et Eng, les sujets doubles ont été assez nombreux dans les établissements où l'on exhibe des monstres. Paris a vu les sœurs Marie-Christine et les sœurs Rosa-Josepha. Rio-de-Janeiro eut les sœurs Maria-Rosalina qui furent opérées. Il y a encore les sœurs Jeanne et Désirée Durand. Et quelques autres que j'oublie.

Un médecin a fait, il y a une dizaine d'années, une statistique des monstres répandus à travers le monde en France, d'après les chiffres de ce pays, en avait 122 ; l'Italie, 91 ; l'Espagne, 22 ; le Portugal, 8 ; la Grande Bretagne, 57 ; l'Allemagne 102, et l'Autriche-Hongrie, 88.

Ne sont naturellement pas compris dans ces chiffres les faux monstres ou phénomènes attrape-badards comme on en voit parfois dans les foires. La femme poisson, par exemple, qui dit ses visiteurs :

« Mesdames et messieurs, mon mari s'appelle Poisson. Je suis donc bien la femme Poisson. Comme je suis sans ressources, je me permets de faire appel à votre bon cœur. »

Un mauvais calembour qui coûte cinq ou dix centimes, suivant la générosité du client ! Ce n'est pas ruineux ! Les inventions de Mme Humbert ont coûté autrement cher à ceux qui les prirent au sérieux.

Mme Humbert n'est-elle pas aussi dans son genre, une sorte de phéna mène ? En tous les cas ses escroqueries sont bien phénoménales !

Exhibée par Barnum, elle ferait certainement recette ! Ce serait peut-être le plus sûr moyen de rembourser ses dupes !

On a souvent parlé des inconvénients du féminisme intrinsèque. La ville de Syracuse, dans l'Etat de New-York, va nous faire assister, en cette matière, à une expérience qui promet d'être fort curieuse. On vient d'y organiser un bataillon de milices composé des femmes non mariées de seize à trente ans. Ces amazones prennent leur métier au sérieux. Elles font des exercices sur la place et des marches autour de la ville. Elles sont suivies de canons et d'une cavalerie. Elles sont très disciplinées et très vaillantes. Leur ordonnance fait envier aux hommes.

Si vous voulez des détails sur leur uniforme, en voici : jupe bleue foncée, corsage garni de boutons de cuivre, képi, ceinturon et gêtres. Il ne s'agit pas, vous le voyez, d'un bataillon d'opérette. Si jamais la guerre éclate, il faudra compter avec les miliciennes de Syracuse.

Maintenant, si vous désirez savoir jusqu'où les miliciennes poussent le sentiment de leurs devoirs, écoutez ce qui suit. C'est un fragment d'un discours de leur colonelle expliquant quant que les femmes mariées ne seront pas admises dans le bataillon : « Nous n'en voulons pas, parce que leurs maris feraient de l'opposition et nous causeraient des embarras ; ils influenceraient leurs femmes pour les amener à diriger le bataillon selon leurs idées ; nous ne voulons pas de ce genre de direction. De plus, les maris ne devraient pas permettre à leurs femmes de rester dehors jusqu'à... »

— Ses hésitations cessèrent. Ses scrupules s'évanouirent. Puisque l'on avait employé contre elle la séquestration et la force, n'était-elle pas excusable de recourir à la ruse ?
— Elle signa, et, tendant la lettre à la supérieure :
— Voici, madame... dit-elle avec calme.
— Très bien, mon enfant ! vous allez rendre bien heureux votre excellent père. Dès demain matin il accourra vous chercher.
— La supérieure reprit, en apercevant un éclair de joie dans les yeux de sa pensionnaire :
— Vous êtes anxieuse de l'en brasser, ce cher père, n'est-ce pas ? Il est si bon pour vous. Beaucoup plus encore que vous ne sauriez le supposer.
— Sylvine n'a jamais douté de son affection paternelle, dit Sarah, qui savait que sa pauvre élève était pas au bout de ses épreuves.
— Affection dont il va vous louer un nouveau témoignage. Toutes ses préoccupations ne sont-elles concentrées sur sa fille ? Et peut-il avoir en vue autre chose que votre bonheur ? N'est-ce pas son souci unique et nécessaire ?
— Et saisissant la main de la jeune fille, avec un grimaçant sourire :
— Et tenez, ceci m'a même tout droit à l'importante communication que, moi et votre institutrice, nous sommes chargés de vous faire.
— Une importante communication ?
— Remanda-t-elle en palissant.
— Un pressentiment vague lui annonçait un chagrin et un sacrifice de plus.
— Qui ! Ne vous troublez pas ainsi. Quand vous saurez de quoi il s'agit, vous chasserez vite ce vilain nuage qui assombrit votre front.
— Je vous écoute, madame, baba ! telle d'un accent inquiet, en interrogeant du regard miss Moore, dont l'attitude à la fois sereine et embarrassée ne contribuait pas peu à accroître ses appréhensions.
— Je vous ai dit que votre père son goût plus que vous ne pensez à votre félicité, à votre avenir. Il n'est plus jeune : il souffre, vous le savez, d'une maladie de cœur.
— Pauvre père ! Il ne va pas plus mal, l'espère-t-elle interrompit-elle vivement.
— Non ! mais enfin, il peut mourir.
— Oh ! mon Dieu ! Il est en danger ?
— Nullement.
— La vie et la mort sont entre les mains du Seigneur ! s'écria l'abbé.
— Nullement, je le répète. Toutefois, on doit être toujours prêt pour cette redoutable éventualité. Et M. Durlaut désire ne pas quitter ce monde avant l'avoir assuré votre lendemain.
— Mon lendemain ?
— Bref, dit à son tour Sarah, qu'agitaient tous ces préambules, il s'agit pour vous d'un mariage.
— Le grand mot était lâché.
— D'un mariage ! répéta Mme de Soulanges.
— Sylvine était devenue blême.
— Elle se leva :
— Je ne veux pas me marier ! murmura-t-elle d'une voix étranglée.
— Même avec un jeune homme charmant, distingué, fort bien de sa personne, accompli au moral comme au physique, et qui serait le meilleur des époux.
— Sylvine eut une demi-minute d'hésitation.
— Si son père, satisfait de sa soumission, son père qui l'aimait, en somme, était revenu sur ses préventions contre Antonin ? S'il s'était laissé attendrir par les instances de Sarah, et si c'était tout simplement l'homme qu'elle aimait qu'on lui proposait pour mari ? Son visage s'éclaira d'une lueur d'espoir.
— Hélas ! ce ne fut qu'une lueur.
— L'abbé Rouillac se hâta de souffler sur cette fugitive illusion.
— Quand vous le connaîtrez, mademoiselle, vous changerez d'avis, je suis sûr. C'est un garçon très pieux, élevé dans les bons principes, et qui vous convient sous tous les rapports. Il appartient à une des plus honorables familles de Lyon. Il a trente ans.
— Il ne put en dire davantage. Les yeux de Sylvine s'étaient colorés, son sein palpait d'indignation.
— Je ne veux pas me marier, monsieur l'abbé ! s'écria-t-elle avec force.
— Un vif désappointement se peignit sur le physionomie de la supérieure et de son complice.
— Miss Moore feignit de lui venir en aide.
— Ne vous exaltez pas ainsi, ma chérie, dit-elle. Personne ne songe à vous violenter, à vous mettre le couteau sous la gorge.
— Certainement, reprit la bonne mère, on n'exige de vous qu'une chose, avant que vous ne quittiez cette maison.
— On « n'exige » ? murmura Sylvine, les lèvres tremblantes... Quoi !... C'est donc une condition ?
— Entendons-nous. C'est une condition et ce n'est pas une. On ne va pas vous marier demain matin, comme ça, au pied levé. Et vous ne pouvez accepter d'avance un époux que vous n'avez jamais vu. Encore est-il nécessaire que vous le connaissiez...
— Cela va de soi ! dit l'Anglaise. Ce que l'on réclame de vous, c'est que vous vous laissiez présenter ce jeune homme ; une présentation n'engage à rien.
— C'est aussi que vous ne rebutez pas du premier coup un prétendant qui possède l'estime et les sympathies de votre père, reprit la supérieure, c'est que vous ne lui fassiez pas un accueil glacé. Ce que l'on exige surtout, c'est que vous lui laissiez ignorer les circonsstances qui ont précédé et motivé la mesure de rigueur qui a dû être prise contre vous.
— Je n'aurais rien à apprendre ni à faire, à cet inconnu, madame, répliqua sèchement Sylvine, par l'excellente raison que je refuse de le voir.
— L'abbé Rouillac et Mme de Soulanges poussèrent des exclamations.
— C'est de l'entêtement.
— C'est de la folie !
— Ne fût-ce que par déférence pour M. Durlaut, ajouta Sarah, qui s'efforçait toujours de faire comprendre à

— demi-mot à son élève qu'il s'agissait d'obtenir à tout prix sa liberté, même au prix d'une comédie filiale. Si le mari qu'on vous propose vous déplaît...
— Que vous demande-t-on ? reprit la supérieure. Un essai, un simple essai, mais un essai loyal.
— Ce qui ne serait pas loyal, madame, ce serait de tromper ce monsieur, quel qu'il soit, en lui cachant la vérité. Si j'acceptais l'essai de mon âme, un lâchement désapprouvé par ma famille ; si j'ai renoncé à celui que j'aime, ce n'est pas pour en épouser un autre. Je ne me marierai jamais !
— Oh ! mais cela devient grave ! c'est de l'insurrection ! s'écria la sœur.
— Et votre père qui a promis ! murmura le chapelain.
— Promis ma main ? Ma main m'appartient comme mon cœur ; on n'a pas le droit d'en disposer sans ma volonté. Ne pouvant être à l'homme de mon choix, j'en tends n'être à personne.
— Ecclésiastiquement au nez crochu et son associé paraissaient déconcertés. L'intrigue si habilement ourdie allait-elle donc misérablement avorter, par l'initiative d'une petite fille ?
— Ils se retirèrent un instant à l'écart, dans une embrasure de fenêtre, pour se concerter.
— Tandis qu'ils causaient à voix basse avec une certaine vivacité, miss Moore profita d'une demi-minute d'inattention et se pencha à l'oreille de la jeune fille :
— Malheureuse ! vous vous perdez ! Cédiez ! Promettez tout ce qu'on voudra. J'aviserai. Songez à Antonin.
— Puis tout haut, et d'un ton de feinte sévérité :
— Oui, votre conduite est indigne.
— Indigne ! Vous l'avez dit ! mademoiselle ! s'écria Mme de Soulanges, qui se rapprocha aussitôt.
— Il nous faut une solution ! dit l'abbé avec impatience.
— Pour la dernière fois, réfléchissez bien. Persistez-vous à braver, à défier votre père ?
— Qui n'a en vue que votre bien en ce monde, et votre salut dans l'autre !
— Je ne le défie ni ne le brave, répondit-elle en hochant la tête.
— Qui n'en veut pas, vous lui obéirez ?
— Elle obéira, je vous en réponds, madame la supérieure ! dit froidement Sarah Moore.
— Pour un revirement trop brusque n'aurait pas de soupçons, elle tenta, pour la forme, de nouvelles instances ; Sylvine résista plus faiblement et finit par céder :
— Je ferai ce qu'il vous plaira ! balbutia-t-elle résignée.
— L'abbé se frotta les mains ; la religieuse était aux anges. Le plus difficile était fait.
— Pour le reste, ils s'enremettraient à l'intelligence, à l'habileté et aux efforts de M. Boyer, qui saurait bien trouver le moyen de plaire à sa fiancée.
— Dans l'après-midi de ce même jour, le fabricant accourut à Fourvière et remmena triomphalement sa fille.
— Il ne remarqua même pas chez elle une certaine gêne, une contrainte involontaire produite par le remords.
— Tu m'es enfin revenue ! s'écria-t-il tandis que la voiture de place les emportait au grand trot vers l'avenue de Noailles. Comme tu es changée, pâle, amaigrie ! Mais tu vas bien vite reprendre les couleurs. Il y aura plus de nuages entre nous, n'est-ce pas ?
— Non, mon père...
— Tu redeviens ce que tu étais autrefois. Tu es de la composition de ma jeunesse ? A dater de cette heure nous recommençons une vie nouvelle. Jetons un voile sur le passé ; oublions-le comme un mauvais rêve.
— Sylvine ne put réprimer un léger frisson.
— Elle était honteuse de le tromper, car elle l'aimait malgré tout. Elle eut un moment l'envie de le désabuser, de lui avouer que son amour pour Antonin était plus profond, plus ardent que jamais, de lui crier :
— Père, je ne mérite ni ton pardon, ni tes caresses. Je suis aujourd'hui ce que j'étais hier, ce que je serai toujours.
— La passion reprit bientôt le dessus sur le devoir.
— Etait-ce sa faute si on l'obligeait à mentir ! Elle était en somme dans son droit de légitime défense.
— Et quant à l'intrigue qu'on voulait lui imposer, et qu'elle avait, en horreur, avant de l'avoir vu et de connaître son nom, eh bien ! puisqu'il le fallait, et pour gagner du temps, elle aurait l'air, sinon de l'agrée, du moins de la subir.
— A cet égard, l'institutrice n'eut pas de peine à lever ses derniers scrupules ; elle lui traça son plan de conduite, l'engagea à se montrer polie avec tous les soupirants que la fantaisie paternelle pourrait lui présenter, jusqu'au jour où elle en serait réduite à lever son masque d'indifférence et à opposer aux sollicitations un « non » catégorique et définitif.
— Dès le lendemain de son retour à l'avenue de Noailles, sa mélancolie avait disparu ; elle avait repris son enjouement.
— Le déjeuner venait de finir.
— M. Durlaut et les deux jeunes filles avaient passé au salon pour prendre le café, quand le domestique entra et tendit à son maître sur un plateau d'argent la carte d'un visiteur.
— Faites entrer.
— Sylvine se leva et se disposait à se retirer.
— Vous pouvez rester, mes enfants... C'est le docteur ?
— Le docteur Pignard, mon vieil ami ? dit-elle.
— Non. C'est un futur médecin, très savant, et qui s'est engagé à me guérir. Les autres sont des gacheries qui ne comprennent rien à mon mal. Soulement, s'il n'exerce pas et n'a pas l'intention d'exercer la médecine, qu'il aude par goût, il est autre chose. C'est un jeune officier qui est déjà capitaine.
— Et qui deviendra certainement maréchal de France, ajouta Sarah.
— La porte s'ouvrit.
— Sylvine, qui s'attendait à voir entrer quelque vieux monsieur à la longue redingote d'une coupe surannée, au chapeau bas de forme, à larges bords, comme était le bon docteur Pignard, fut un peu surprise d'apercevoir un grand jeune homme d'apparence distinguée, et qui avait vraiment bon air sous l'uniforme.
— Sarah, à l'aise à la consigne qu'elle avait reçue, et curieuse, d'ailleurs, de juger de l'impression première produite sur son élève par le prétendant, ne l'avait pas prévenue.
— Le nouveau venu salua cérémonieusement.
— Ah ! docteur, dit M. Durlaut, en lui tendant la main, votre médecine m'a déjà fait du bien.

— Et le présentant à sa fille :
— M. le capitaine Gérard Boyer.
— Puis, s'adressant au visiteur :
— Mlle Durlaut, ma fille ! Mlle Moore, son institutrice et son amie.
— Il ajouta en souriant :
— Deux clientes éventuelles, docteur ?
— Oh ! Je ne suis qu'un étudiant !
— Mauvaises clientes dans tous les cas ! répliqua Sarah avec une ombre d'ironie, car nous ne sommes jamais malades, ni Mlle Sylvine, ni moi.
— Gérard s'inclina profondément.
— Il ne put s'empêcher de jeter à la gouvernante un coup d'œil d'inquiétude. On eût dit qu'il pressentait en elle une ennemie.
— Ah ! il ne faut pas défier la maladie, mesdemoiselles ! fit observer le fabricant.
— Que veux-tu, papa, j'ai l'horreur des médicaments...
— Et des médecins, mesdemoiselles ? demanda Boyer avec un sourire qui lui permettait d'exhiber une double rangée de dents bien blanches.
— Oh ! monsieur, répliqua-t-elle, si vous parvenez à guérir mon cher père, ils se retireront un instant à l'écart, dans une embrasure de fenêtre, pour se concerter.
— Tandis qu'ils causaient à voix basse avec une certaine vivacité, miss Moore profita d'une demi-minute d'inattention et se pencha à l'oreille de la jeune fille :
— Malheureuse ! vous vous perdez ! Cédiez ! Promettez tout ce qu'on voudra. J'aviserai. Songez à Antonin.
— Puis tout haut, et d'un ton de feinte sévérité :
— Oui, votre conduite est indigne.
— Indigne ! Vous l'avez dit ! mademoiselle ! s'écria Mme de Soulanges, qui se rapprocha aussitôt.
— Il nous faut une solution ! dit l'abbé avec impatience.
— Pour la dernière fois, réfléchissez bien. Persistez-vous à braver, à défier votre père ?
— Qui n'a en vue que votre bien en ce monde, et votre salut dans l'autre !
— Je ne le défie ni ne le brave, répondit-elle en hochant la tête.
— Qui n'en veut pas, vous lui obéirez ?
— Elle obéira, je vous en réponds, madame la supérieure ! dit froidement Sarah Moore.
— Pour un revirement trop brusque n'aurait pas de soupçons, elle tenta, pour la forme, de nouvelles instances ; Sylvine résista plus faiblement et finit par céder :
— Je ferai ce qu'il vous plaira ! balbutia-t-elle résignée.
— L'abbé se frotta les mains ; la religieuse était aux anges. Le plus difficile était fait.
— Pour le reste, ils s'enremettraient à l'intelligence, à l'habileté et aux efforts de M. Boyer, qui saurait bien trouver le moyen de plaire à sa fiancée.
— Dans l'après-midi de ce même jour, le fabricant accourut à Fourvière et remmena triomphalement sa fille.
— Il ne remarqua même pas chez elle une certaine gêne, une contrainte involontaire produite par le remords.
— Tu m'es enfin revenue ! s'écria-t-il tandis que la voiture de place les emportait au grand trot vers l'avenue de Noailles. Comme tu es changée, pâle, amaigrie ! Mais tu vas bien vite reprendre les couleurs. Il y aura plus de nuages entre nous, n'est-ce pas ?
— Non, mon père...
— Tu redeviens ce que tu étais autrefois. Tu es de la composition de ma jeunesse ? A dater de cette heure nous recommençons une vie nouvelle. Jetons un voile sur le passé ; oublions-le comme un mauvais rêve.
— Sylvine ne put réprimer un léger frisson.
— Elle était honteuse de le tromper, car elle l'aimait malgré tout. Elle eut un moment l'envie de le désabuser, de lui avouer que son amour pour Antonin était plus profond, plus ardent que jamais, de lui crier :
— Père, je ne mérite ni ton pardon, ni tes caresses. Je suis aujourd'hui ce que j'étais hier, ce que je serai toujours.
— La passion reprit bientôt le dessus sur le devoir.
— Etait-ce sa faute si on l'obligeait à mentir ! Elle était en somme dans son droit de légitime défense.
— Et quant à l'intrigue qu'on voulait lui imposer, et qu'elle avait, en horreur, avant de l'avoir vu et de connaître son nom, eh bien ! puisqu'il le fallait, et pour gagner du temps, elle aurait l'air, sinon de l'agrée, du moins de la subir.
— A cet égard, l'institutrice n'eut pas de peine à lever ses derniers scrupules ; elle lui traça son plan de conduite, l'engagea à se montrer polie avec tous les soupirants que la fantaisie paternelle pourrait lui présenter, jusqu'au jour où elle en serait réduite à lever son masque d'indifférence et à opposer aux sollicitations un « non » catégorique et définitif.
— Dès le lendemain de son retour à l'avenue de Noailles, sa mélancolie avait disparu ; elle avait repris son enjouement.
— Le déjeuner venait de finir.
— M. Durlaut et les deux jeunes filles avaient passé au salon pour prendre le café, quand le domestique entra et tendit à son maître sur un plateau d'argent la carte d'un visiteur.
— Faites entrer.
— Sylvine se leva et se disposait à se retirer.
— Vous pouvez rester, mes enfants... C'est le docteur ?
— Le docteur Pignard, mon vieil ami ? dit-elle.
— Non. C'est un futur médecin, très savant, et qui s'est engagé à me guérir. Les autres sont des gacheries qui ne comprennent rien à mon mal. Soulement, s'il n'exerce pas et n'a pas l'intention d'exercer la médecine, qu'il aude par goût, il est autre chose. C'est un jeune officier qui est déjà capitaine.
— Et qui deviendra certainement maréchal de France, ajouta Sarah.
— La porte s'ouvrit.
— Sylvine, qui s'attendait à voir entrer quelque vieux monsieur à la longue redingote d'une coupe surannée, au chapeau bas de forme, à larges bords, comme était le bon docteur Pignard, fut un peu surprise d'apercevoir un grand jeune homme d'apparence distinguée, et qui avait vraiment bon air sous l'uniforme.
— Sarah, à l'aise à la consigne qu'elle avait reçue, et curieuse, d'ailleurs, de juger de l'impression première produite sur son élève par le prétendant, ne l'avait pas prévenue.
— Le nouveau venu salua cérémonieusement.
— Ah ! docteur, dit M. Durlaut, en lui tendant la main, votre médecine m'a déjà fait du bien.

— Je l'aurais rendue heureuse, et tu n'aurais pas rencontré sur ton chemin le monsieur-là, qui t'a entraîné...
— Tu l'as revu, il t'a fait, je le vois bien, de nouvelles promesses ?
— Qu'il t'entraîne, j'affirme !
— Pourquoi, qu'il ne te tient pas tout de suite ?
— Voici papa ! Tais-toi ! s'écria-t-elle en tremblant et en lui jetant un coup d'œil suppliant.
— Ah ! que ça fait bien mieux si tu avouais tout à ton père ou à moi.
— Le pauvre garçon n'eut pas le courage de la trahir.
— Il rongea son frein, tout en jurant qu'il finirait par mettre la main sur l'individu et qu'il saurait le secouer d'importance.
— Il se remit en campagne et renouva les ses pérégrinations, sans plus de succès. Il voyait clair dans le jeu de son ennemi. Le drôle voulait égarer les innuétudes de Blandine. Et la malheureuse apprendrait un beau matin qu'il était marié de la veille.
— Un jour, en revenant de son travail, Hippolyte passa machinalement et très découragé, à la mairie du sixième arrondissement, pour consulter, ainsi qu'il le faisait chaque semaine, le tableau des promesses de mariage, dans l'espoir d'y découvrir une piste.
— Il examinait exclusivement les publications concernant des personnes de la bourgeoisie ou de l'aristocratie. A plusieurs reprises, il avait cru se trouver sur la voie ; puis, cruellement pris, il s'était aperçu que le futur n'était pas son homme.
— Il n'avait, comme point de départ de son enquête, qu'un prénom, celui qu'il avait entendu prononcer par Blandine à la brasserie ; c'était quelque chose...
— Mais avoir jeté un coup d'œil sur les diverses familles et constaté que rien ne pouvait se rapporter à l'amant de sa cousine, ni pour l'âge, ni pour la position sociale, il allait se retirer, quand il remarqua une autre feuille presque entièrement dissimulée derrière les autres.
— Par acquit de conscience, il l'écarta légèrement et put lire, se détachant en grosse noire, le nom de la future :
— « Mlle Marie-Anne-Claire-Sylvine Durlaut, fille mineure de... »
— Tiens, se dit-il, le patron de mon oncle marié sa fille ?
— Sa curiosité une fois éveillée, c'était bien le moins qu'il connût le nom de l'heureux homme qui avait la chance d'épouser l'une des plus riches héritières de Lyon.
— En voilà un qui est veillard !
— D'un coup de pouce, il dénagra la partie supérieure du papier timbré.
— Il poussa un cri étouffé de stupefaction.
— Au milieu des trois ou quatre prénoms précédant un nom patronymique qui ne lui disait rien, se trouvait justement celui qui depuis si longtemps obsédait son esprit :
— « Gérard ! »
— Est-ce que j'aurais découvert le pot aux roses ? pensa-t-il avec une extraordinaire émotion.
— Il passa vivement les lignes relatives au père et à la mère. Son regard avisé se précipita sur la qualité du prétendu de Mlle Durlaut :
— Capitaine au 103^e de ligne, s'écria-t-il.
— Le monsieur dont la tenue un peu sévère dans son élégance lui avait paru d'abord un avocat, était un officier en costume civil.
— Enfin, ce n'était pas une plaisanterie. Il prit note de l'adresse : 56, rue Vaubecour, et se mit à murmurer :
— J'irai flâner par là ; je le guetterai.
— Le lendemain, il fit sa petite enquête chez les voisins de la maison indiquée, apprit que le fils du défunt conseiller, qui faisait un si beau mariage, était bien son homme, à en juger par le signalement du prétendu.
— Ah ! tu veux le marier, toi et planter là l'honnête enfant que tu as séduit ! A nous deux, mon bonhomme ! pensa-t-il. Tu ne tromperas pas la famille Durlaut comme tu as trompé ma cousine ! Je dirai au père et à la demoiselle ce que tu es, ce que tu vaux, et l'on la flanquera bien vite à la porte.
— Que devais-tu faire ?
— Avertir Blandine ?
— Non. La pauvre petite, au lieu de se venger, serait bien capable d'aller se jeter dans le Rhône.
— J'irai trouver l'ancien patron de mon père, le protecteur d'Antonin. Et je lui conterai l'histoire.
— Puis une réflexion l'arrêta.
— Diabre ! mais si ce n'était pas lui ? Rien ne lui prouvait, en somme, que ce capitaine Gérard Boyer fut l'inconnu qu'il avait rencontré atablé avec Blandine à la brasserie du Cours du Midi.
— Pas de gaffe, s'écria-t-il, c'est pas la peine de crier inutilement sur les toits le malheur de ma chère cousine.
— M. Boyer lui-même.
— L'un des commerçants questionné lui avait dit que M. Boyer, qui avait fait longtemps des études médicales, avait embrassé la carrière militaire, et qu'il avait l'intention de continuer son diplôme, qu'il avait la main de guérir les gens, si bien que ce petit travers l'avait fait surnommer le docteur.
— J'irai chez lui comme un client, comme le premier malade venu. Je reconnaitrai tout de suite mon homme, et si ce n'est pas lui, nous le verrons bien.
— Il avait envie d'y courir sur-le-champ tant il était anxieux de se renseigner sur l'identité du personnage.
— Seulement, sa mise était un peu négligée, et il voulait se présenter convenablement vêtu.
— Aussi se contenta-t-il, en soir-là, d'aller rôder autour de la maison, et de demander au concierge les heures habituelles où l'on trouvait son local.
— Le lendemain, à deux heures précises, il arrivait rue Vaubecour, et montait au premier étage.
— Il s'était mis à sur son trente et un : pantalon noir, gilet noir, chapeau haut de forme, tout flamant avait été redingote de cérémonie qui lui avait coûté naguère pour la nocce d'un de ses camarades dont il était garçon d'honneur.
— J'ai l'air de quelqu'un, au moins, comme ça ! venait en sa regardant, s'admirant et vérifiant la correction de sa toilette, tandis qu'il montait lentement l'escalier.
— Il n'avait eu garde d'oublier les gants. Il ne lui avait fallu pas moins d'une heure pour emprisonner sa main gauche dans une sept et demi dont ses gros doigts faisaient craquer les coutures.

BULLETIN D'ABONNEMENT
au "PEUPLE DE LYON"
Je soussigné, (NOM ET PRÉNOMS) _____
demeurant à _____ rue _____ n° _____ déclare
souscrire un abonnement d'un an (ou de 6 mois) au "Peuple de Lyon"
(édition hebdomadaire) ci-joint un mandat de six francs (ou de 3 francs)
le _____ 1903.
(SIGNATURE)
Remplir ce bulletin et l'adresser, avec mandat à M. le Directeur du "Peuple de Lyon" à Lyon.

CHAPPELLERIE CHAUSSURES
PARIS-LONDRES
LYON 320, Avenue de Saxe, 320 LYON
FAVRE-DEVILLE
CHAUSSURES CHAPPELLERIE

— Je l'aurais rendue heureuse, et tu n'aurais pas rencontré sur ton chemin le monsieur-là, qui t'a entraîné...
— Tu l'as revu, il t'a fait, je le vois bien, de nouvelles promesses ?
— Qu'il t'entraîne, j'affirme !
— Pourquoi, qu'il ne te tient pas tout de suite ?
— Voici papa ! Tais-toi ! s'écria-t-elle en tremblant et en lui jetant un coup d'œil suppliant.
— Ah ! que ça fait bien mieux si tu avouais tout à ton père ou à moi.
— Le pauvre garçon n'eut pas le courage de la trahir.
— Il rongea son frein, tout en jurant qu'il finirait par mettre la main sur l'individu et qu'il saurait le secouer d'importance.
— Il se remit en campagne et renouva les ses pérégrinations, sans plus de succès. Il voyait clair dans le jeu de son ennemi. Le drôle voulait égarer les innuétudes de Blandine. Et la malheureuse apprendrait un beau matin qu'il était marié de la veille.
— Un jour, en revenant de son travail, Hippolyte passa machinalement et très découragé, à la mairie du sixième arrondissement, pour consulter, ainsi qu'il le faisait chaque semaine, le tableau des promesses de mariage, dans l'espoir d'y découvrir une piste.
— Il examinait exclusivement les publications concernant des personnes de la bourgeoisie ou de l'aristocratie. A plusieurs reprises, il avait cru se trouver sur la voie ; puis, cruellement pris, il s'était aperçu que le futur n'était pas son homme.
— Il n'avait, comme point de départ de son enquête, qu'un prénom, celui qu'il avait entendu prononcer par Blandine à la brasserie ; c'était quelque chose...
— Mais avoir jeté un coup d'œil sur les diverses familles et constaté que rien ne pouvait se rapporter à l'amant de sa cousine, ni pour l'âge, ni pour la position sociale, il allait se retirer, quand il remarqua une autre feuille presque entièrement dissimulée derrière les autres.
— Par acquit de conscience, il l'écarta légèrement et put lire, se détachant en grosse noire, le nom de la future :
— « Mlle Marie-Anne-Claire-Sylvine Durlaut, fille mineure de... »
— Tiens, se dit-il, le patron de mon oncle marié sa fille ?
— Sa curiosité une fois éveillée, c'était bien le moins qu'il connût le nom de l'heureux homme qui avait la chance d'épouser l'une des plus riches héritières de Lyon.
— En voilà un qui est veillard !
— D'un coup de pouce, il dénagra la partie supérieure du papier timbré.
— Il poussa un cri étouffé de stupefaction.
— Au milieu des trois ou quatre prénoms précédant un nom patronymique qui ne lui disait rien, se trouvait justement celui qui depuis si longtemps obsédait son esprit :
— « Gérard ! »
— Est-ce que j'aurais découvert le pot aux roses ? pensa-t-il avec une extraordinaire émotion.
— Il passa vivement les lignes relatives au père et à la mère. Son regard avisé se précipita sur la qualité du prétendu de Mlle Durlaut :
— Capitaine au 103^e de ligne, s'écria-t-il.
— Le monsieur dont la tenue un peu sévère dans son élégance lui avait paru d'abord un avocat, était un officier en costume civil.
— Enfin, ce n'était pas une plaisanterie. Il prit note de l'adresse : 56, rue Vaubecour, et se mit à murmurer :
— J'irai flâner par là ; je le guetterai.
— Le lendemain, il fit sa petite enquête chez les voisins de la maison indiquée, apprit que le fils du défunt conseiller, qui faisait un si beau mariage, était bien son homme, à en juger par le signalement du prétendu.
— Ah ! tu veux le marier, toi et planter là l'honnête enfant que tu as séduit ! A nous deux, mon bonhomme ! pensa-t-il. Tu ne tromperas pas la famille Durlaut comme tu as trompé ma cousine ! Je dirai au père et à la demoiselle ce que tu es, ce que tu vaux, et l'on la flanquera bien vite à la porte.
— Que devais-tu faire ?
— Avertir Blandine ?
— Non. La pauvre petite, au lieu de se venger, serait bien capable d'aller se jeter dans le Rhône.
— J'irai trouver l'ancien patron de mon père, le protecteur d'Antonin. Et je lui conterai l'histoire.
— Puis une réflexion l'arrêta.
— Diabre ! mais si ce n'était pas lui ? Rien ne lui prouvait, en somme, que ce capitaine Gérard Boyer fut l'inconnu qu'il avait rencontré atablé avec Blandine à la brasserie du Cours du Midi.
— Pas de gaffe, s'écria-t-il, c'est pas la peine de crier inutilement sur les toits le malheur de ma chère cousine.
— M. Boyer lui-même.
— L'un des commerçants questionné lui avait dit que M. Boyer, qui avait fait longtemps des études médicales, avait embrassé la carrière militaire, et qu'il avait l'intention de continuer son diplôme, qu'il avait la main de guérir les gens, si bien que ce petit travers l'avait fait surnommer le docteur.
— J'irai chez lui comme un client, comme le premier malade venu. Je reconnaitrai tout de suite mon homme, et si ce n'est pas lui, nous le verrons bien.
— Il avait envie d'y courir sur-le-champ tant il était anxieux de se renseigner sur l'identité du personnage.
— Seulement, sa mise était un peu négligée, et il voulait se présenter convenablement vêtu.
— Aussi se contenta-t-il, en soir-là, d'aller rôder autour de la maison, et de demander au concierge les heures habituelles où l'on trouvait son local.
— Le lendemain, à deux heures précises, il arrivait rue Vaubecour, et montait au premier étage.
— Il s'était mis à sur son trente et un : pantalon noir, gilet noir, chapeau haut de forme, tout flamant avait été redingote de cérémonie qui lui avait coûté naguère pour la nocce d'un de ses camarades dont il était garçon d'honneur.
— J'ai l'air de quelqu'un, au moins, comme ça ! venait en sa regardant, s'admirant et vérifiant la correction de sa toilette, tandis qu'il montait lentement l'escalier.
— Il n'avait eu garde d'oublier les gants. Il ne lui avait fallu pas moins d'une heure pour emprisonner sa main gauche dans une sept et demi dont ses gros doigts faisaient craquer les coutures.

avec de la nuit, tandis que nous sommes obligés de la faire quand les circonstances l'exigent. Non, il n'est fait pas; quand une femme de notre bourgeoisie se marie, elle doit donner sa démission.

C'est donc le célibat obligatoire ou à peu près. On ne nous dit pas si les militaires seront surveillés dans leurs allées et venues au point qu'il ne leur sera pas permis de demander à la libre fantaisie ce qu'on leur interdit d'obtenir d'un clergymen selon les rites accoutumés. Nous autres hommes nous ne sommes pas soldats et nous ne sommes pas militaires — en parlant par respect — nous nous sommes vu offrir une permission que l'avance nous conçoit, à d'innombrables fois. Que diront bien les militaires à leur colonel quand elles voudront aller à quelque rendez-vous quelconque? Nos insinuations pas, nous savons que les femmes ont, à cet égard, plus d'imagination que nous. Mais considérons sans y mettre la moindre malice qu'il est si facile de créer un bataillon où les époux seraient encadrés les épouses et où celles-ci auraient toujours en la faculté de solliciter des congés d'au moins dix mois aux fins que vous savez.

Les auteurs de comédies ou de romans ont beau avoir de l'imagination, l'est encore dans la vie réelle que l'on trouve les plus belles histoires.

Comme exemple, nous pouvons citer celle-ci, qui démontre une fois de plus que le dépit amoureux peut pousser aux plus rancunes :

Une jeune femme était au service des époux G... Le mari lui plaisait beaucoup. Elle lui faisait des avances non équivoques. C'est généralement le contraire qui se produit. Il faut donc rendre doublement hommage à la vertu du mari, qui ne succomba point, encore que la jeune domestique fut, ma foi, fort appréciable.

Désolée, celle-ci changea de place. Un jour, elle eut un enfant, et s'écria : « Quelle fit ? Elle le fit inscrire à l'état-civil comme étant de M. G... son époux. »

Elle laissa grandir l'enfant; puis jugeant que le plat préparé pour sa vengeance était assez froid pour être mangé elle écrivit à la mère Mme G... que son mari était bigame et que, personnellement, elle avait de lui un enfant, dont il était devant la loi l'indivisible papa.

Ce qu'il y a de plus fort, c'est que M. G... a été poursuivi et a même failli être condamné. Quant à Mme G... il a fallu la croix et la bannière pour empêcher de demander le divorce.

Voilà un mari qui a eu, n'est-ce pas, une véritable chance de n'avoir pas tout été au fruit défendu.

Que fut-il donc arrivé s'il n'eût pas été vertueux ?

C'est bien là une preuve, mesdames, que les épouses ont très souvent tort de ne pas croire à la fidélité des époux.

Que la justice est donc amusante dans ses petites manifestations de chaque jour ! Voyez plutôt ce qui s'est passé pour Bidaud, l'assassin du jarinier Leroy. Bidaud est un misérable que personne ne peut songer à défendre. Il a tué pour voler et avant de tuer il est fort probable qu'il a fait les cent dix-neuf coups. On en connaît un, il a fait le livret de caisse d'épargne d'une jeune fille à laquelle il avait promis le mariage et dont il avait fait sa promesse. L'argent empoché, il a pris la porte et la malheureuse ne l'a plus vu. Affaire banale dont Bidaud, d'ailleurs, devait compte à la justice. Et la justice, qui sait compter, a tenu à pas passer cette affaire à aux profits et pertes.

C'est pourquoi la veille du jour où Bidaud devait être jugé pour l'assassinat qu'il a commis, on l'a déferé aux juges sous l'accusation de faux. C'est comme au théâtre : une petite pièce avant la grande. Personne n'était là pour son agrément et il est clair que jurés, défenseur et magistrats eussent bien voulu pouvoir arriver en retard pour éviter cet inutile hors d'œuvre. Mais une sage administration ne tolère pas la moindre irrégularité, et, dans l'indifférence générale, Bidaud a été frappé de cinq ans de réclusion. Ah ! comme on eût désiré que Bidaud, au moment où le président lui demandait, suivant l'usage, s'il n'avait rien à dire sur l'application de la peine, comme on eût désiré qu'il répondît :

— Je réclame, si je suis condamné à mort demain, que les deux peines ne se fondent pas.

Mais, quoi ? un homme que le bourreau qu'on est bien excusable s'il n'a que l'esprit de l'assassin, et puis Bidaud, dans la circonstance, jouit, comme on dit, sur le velours. A demain les affaires sérieuses ! Et quand le jour des affaires sérieuses a enfin lu, on est tout surpris de constater que le président a pu ne pas élever la voix au moment de l'interrogatoire, qu'il disait à l'accusé :

« Vous avez déjà encouru une condamnation à la réclusion. » Certes, elle est même toute fraîche, cette condamnation ; elle est d'hier, monsieur le président, et Thémis doit être hautement louée pour sa minutieuse exactitude. On ne souffrirait vraiment de cette exactitude — et ce jour n'est certes pas proche — que le temps perdu par les magistrats est forcément perdu pour la justice elle-même !

On l'a dit bien souvent, les étudiants d'aujourd'hui ressemblent fort peu aux jeunes hommes des générations qui les précéderont sur les bancs des Facultés. Ils sont infiniment plus pratiques et plus calculateurs. Est-ce un mal ? Est-ce un bien ? Je l'ignore. Mais ils me font penser quelquefois au Julien Sorel de Stendhal qui, même en matière sentimentale, trouvait que c'était perdre son temps que de s'attarder aux délicieuses préliminaires de l'amour, ce pourquoi il fit cette promesse : Si je n'ai pas déclaré ce soir mon amour à cette femme, je me brûlerai la cervelle en rentrant chez moi. Qui sait si Julien Sorel a beaucoup de petits cousins parmi les étudiants de 1902 ?

Ce qui pourrait le faire croire, c'est certaine clause des statuts d'une association d'étudiants qui vient de se fonder au quartier Latin. Cette clause, je la livre tout de suite à vos méditations ; elle dit : « Il ne sera point fait durant chaque année plus de cinq demandes de palmes académiques. » Et je vois venir les sceptiques ; ils vont me dire : « De quoi vous plaignez-vous ? Ces étudiants sont d'une modestie exemplaire. Quand le ruban violet est pour

rien, ils n'en veulent pas plus de cinquante centimètres pour leur usage personnel. Mais les trouvez-vous ambigus ? Nous les trouvons bien limités. C'est peut-être vrai ; mais, limités ou ambigus, il est certain qu'ils inaugurent un usage de fantaisie.

On pourrait même dire que leur indépendance a des limites assez étroites, car formuler une règle de la nature de celle que je viens d'indiquer, c'est avoir implicitement et même demandé à être nommé administrateur, quel que soit le ministère et même quelles que soient les institutions. Mais n'instruisons point contre cette jeunesse sage des Ecoles en paroles de tendance. Il convient de parler des bonnettes avec un esprit ouvert et même si l'on généralise, il ne faut pas aller plus loin que cette indication : la fibre du ruban est devenue une fibre infantile ; certains sujets l'ont dès le berceau.

Bien entendu, je suis dans l'impossibilité totale de faire la preuve scientifique de ce que j'avance. Mais je ne suis pas le premier à l'avancer. Une brave femme du peuple le fit avant moi. Enquêtée dans une famille bourgeoise où tout le monde est plus ou moins décoré, elle assiste à la naissance de l'enfant qu'elle devait assister. La mère, une fois sortie de ses douleurs, constata en pleurant que le petit être avait une tache de vin au-dessus du sein gauche. Et la nourrice, alors pour la consoler, s'écria d'une voix joyeuse et convaincue :

— Ça ! une tache de vin ? Allons donc ! c'est les palmes académiques !

RANCUNE TENACE

Il vient de se juger, au conseil de guerre de Francfort, une affaire qui montre combien il est dangereux de jouer avec l'amour-propre des officiers. C'est un crime de lèse-autorité dont ils se souviennent après des années.

Un volontaire d'un an, ingénieur, avait dessiné dans les cabinets de la caserne les caricatures des officiers de la garnison. Puis, comme au moment où l'on découvrit ces dessins irrespectueux, leur auteur avait terminé son service, l'autorité militaire ne put que grogner et jurer sans exercer de poursuites.

Mais les officiers eurent la rancune tenace. Ils firent conserver avec le plus grand soin leurs caricatures, malgré l'endroit où elles s'étaient. Et quand ces jours derniers le jeune caricaturiste-ingénieur vint s'acquitter de sa première période de vingt-huit jours, la conscience tranquille et la sourire sur les lèvres, on le cueillit à son arrivée et on le fit passer devant le conseil de guerre pour outrage à officiers. Il atterra six mois de prison.

La vengeance était dure et surtout sans esprit.

MOTE DE LA FLE

Le jeune Gaston, plein d'illusions, sans le sou, insiste auprès de M. Prudhomme pour que celui-ci lui cède sa fille en mariage le plus tôt possible.

— Monsieur, répond monsieur Prudhomme, ça n'accorde pas la main de sa fille comme on accorde un piast !

Dans notre dernier numéro, plusieurs inexactitudes et de nombreuses coquilles se sont glissées dans l'article de notre ami et collaborateur P. Argand. Nos lecteurs ont certainement dû rectifier eux-mêmes. Ils ont compris aussi que l'auteur n'en était point responsable.

Le Congrès des Tabacs

Paris, 4 juillet.

Le congrès des ouvrières et ouvriers des manufactures de tabacs se tient en ce moment à la Bourse du Travail de Paris. Il s'est ouvert mercredi.

Dans la première séance, sur la proposition d'un membre du comité, le congrès a adopté sans opposition l'ordre du jour suivant :

« Le congrès, après avoir reçu les explications de la délégation concernant la circulaire administrative refusant les paroles avancées par la fédération, témoigne sa confiance au comité central contre les mesures administratives faites dans le but de faire échec à la grève générale. Il approuve le rapport présenté à la commission arbitrale, il charge ses représentants de transmettre ce rapport au ministre des finances. »

La circulaire à laquelle fait allusion l'ordre du jour est celle adressée aux ouvriers par le directeur général, lors de la dernière grève.

Le congrès a décidé de demander une audience au directeur général des manufactures de l'Etat.

Dans la deuxième séance, une longue discussion s'est engagée entre la plupart des congressistes qui demandaient les uns le retrait pur et simple de la circulaire du 30 octobre dernier, relative au règlement intérieur des manufactures ; les autres de simples modifications à cet ordre de service.

Finalement le congrès a décidé de nommer une commission chargée d'étudier la question et de faire un rapport sur les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter à la circulaire du 30 octobre.

Le congrès a ensuite abordé la question des retraites. Les délégués qui ont pris part à la discussion se sont tous prononcés pour l'abaissement de la limite d'âge de 65 à 60 ans. Certains congressistes ont même demandé que la pension soit facultative à partir de 50 ans pour ceux des ouvriers et ouvrières que leur état de santé ou toute autre cause obligerait à quitter les manufactures.

Dans la troisième séance, la discussion de la question des retraites s'est terminée par un échange d'observations entre les délégués. Puis le congrès a décidé de poursuivre la réalisation des vœux adoptés à ce sujet dans les différents congrès.

Le congrès a adopté presque sans discussion le principe d'abaisser la journée de travail de huit heures, puis il a abordé celle relative aux soins médicaux et pharmaceutiques gratuits.

Plusieurs délégués, entre autres celui de Riom, ont déclaré que dans les manufactures on donnait gratuitement ces soins.

Le congrès a émis un vœu demandant l'extension de cette mesure à toutes les manufactures et un autre demandant que des femmes médecins soient adjoindues aux médecins.

Paris, 4 juillet.

Une délégation de congressistes a été reçue aujourd'hui par M. Jacquin, directeur général des manufactures de l'Etat, et par le ministre des finances.

La commission arbitrale des tabacs

ne se réunira pas avant la semaine prochaine.

Congrès des Mécaniciens

Paris, 1^{er} juillet.

La séance de clôture du congrès des mécaniciens et chauffeurs des chemins de fer a eu lieu hier, à la mairie du quatrième arrondissement, sous la présidence de M. Guimbert, président de la Fédération, assisté de MM. Priou et Dolmas, délégués de Saintes. MM. Peytral, sénateur ; Audiffred, Holtz et Delestre, députés, assistaient à la séance.

Après un discours de M. Morand, secrétaire général du congrès, et la lecture du rapport général de l'année écoulée, M. Prévost, délégué du P.-L.-M., a donné lecture du rapport de la commission qui a étudié la loi Bortaux-Rabier, soumise au Sénat. Voici les principales modifications que la Fédération demande :

- 1^o Quatre-vingt-dix heures de travail par décade, avec minimum de onze heures par jour ;
- 2^o L'amplitude de la journée réduite à quatorze heures ;
- 3^o Le travail continu de huit heures ;
- 4^o Le repos décadaire ajouté au repos légal ;
- 5^o Deux grands repos consécutifs de dix-huit heures au moins ;
- 6^o Le temps de réserve comptant comme temps de travail ;
- 7^o Quinze jours de congé par an avec solde ;
- 8^o Retraite proportionnelle à tout âge pour maladie ou blessure ;
- 9^o Retraite entière à vingt-cinq ans de service ou cinquante ans d'âge et reversible sur la tête de la femme ou des enfants jusqu'à l'âge de dix-huit ans.

MM. Peytral et Audiffred ont promis d'appuyer ces revendications.

Le congrès a ensuite émis des vœux tendant : 1^o A la suppression de la gratification (M. Faidix, de Saint-Etienne, rapporteur) ; 2^o A la suppression des punitions (rapporteur, M. Hyam, de Saintes) ; 3^o A l'unification des signaux (rapporteur Morand), et enfin à la création d'un tribunal arbitral (rapporteur, M. Henri, avocat de la Fédération). Ce dernier vœu, combattu par MM. Peytral et Audiffred, a donné lieu à une très longue discussion.

LES

Ouvriers des Arsenaux

Paris, 4 juillet.

Le congrès des ouvriers des établissements militaires a voté le vœu suivant :

« Que les périodes des 28 et 13 jours soient effectuées ou bien, au cas où un ouvrier serait classé indisponible, qu'elles lui soient comptées comme étant effectuées. »

Le congrès a également adopté un vœu demandant l'application de la loi du 12 juin 1898 concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels.

Un certain nombre de congressistes devant se rendre au ministère de la guerre et à la Chambre des députés, il n'y aura pas séance cet après-midi.

Paris, 4 juillet.

Le groupe parlementaire d'études des revendications des ouvriers et employés des établissements industriels de l'Etat s'est réuni pour délibérer au sujet du licenciement annoncé dans les établissements militaires.

Après avoir entendu les délégués du congrès du personnel civil des établissements militaires, et à la suite d'observations échangées entre les membres du groupe, le groupe a pris la délibération suivante :

« Considérant que le brusque renvoi de 6,000 ouvriers, qui réduit de près de moitié l'effectif actuel des arsenaux et manufactures et qui prive de moyens d'existence près de 20,000 personnes, est d'autant plus inexplicable que les assurances formelles avaient été données par l'administration de la guerre qu'aucun renvoi de cette nature n'aurait lieu dans le cours de l'année 1902 ;

« Considérant qu'il résulte d'autre part des déclarations du ministre de la guerre que des travaux importants pourraient être exécutés dès maintenant et qu'il s'agit uniquement d'en déterminer la répartition ;

« Considérant que le vote des crédits affectés à ces travaux qui permettraient d'éviter le licenciement projeté constitue dès lors une simple avance budgétaire ;

« Considérant que dans ces conditions, et contrairement aux promesses données, le fait de priver brusquement de leur salaire un grand nombre de travailleurs engagerait gravement dans le pays la responsabilité du gouvernement de la République, le groupe estime que l'intérêt public, d'accord en la circonstance avec le loyalisme gouvernemental, commande le vote immédiat des crédits demandés ;

« Charge la délégation de ses membres de transmettre cette délibération au président du conseil qu'il a la commission des crédits. »

Paris, 4 juillet.

La délégation chargée d'aller trouver le président du conseil au nom du groupe des établissements industriels de l'Etat se compose de MM. Maurice Faure, Piger, Charpentier, Codet, Debeaune et Tave.

L'Agitation en Russie

Dans les campagnes. — Le mouvement s'étend

On écrit de Moscou que l'agitation agraire a gagné le gouvernement de Kalgou dans le sud-ouest de la Russie. Les paysans d'une dame, propriétaire dans la province, ont refusé de couper la récolte du blé — qui était fort belle — en déclarant que, la terre leur appartenant, ils ne pouvaient consentir à moissonner pour autrui.

Le même fait vient de se produire chez plusieurs propriétaires de Volhynie, dans la Russie occidentale. Il est évident qu'un mouvement si général a été précédé de longue main. La Volhynie, avec un fond de population petit-russien, contient un grand nombre d'Israélites et de colons allemands.

Questions du Jour

A propos de Gabrielle Bompard

Gabrielle Bompard, jugée et condamnée comme coupable d'Eyraud, est née depuis douze ans dans la prison de Clermont, demande sa grâce par une lettre que elle a adressée au directeur de la justice. On a lu cette lettre. La prisonnière déplore de porter un nom trop connu, elle regrette son crime (sa faute, dit-elle), allégué qu'elle s'est livrée d'elle-même à la justice, qu'elle avait assuré « pour un avenir rapproché une clemence due aux circonstances. » Elle voudrait aujourd'hui, obscure et oubliée, rentrer dans sa famille. Son frère, en effet, est prêt à la recevoir.

Qui ne se souvient de l'acte commis par Eyraud et Gabrielle Bompard ? Qui ne se souvient de l'affaire Gouffé ? C'était une affaire bien banale, un crime bien vulgaire : Gouffé, libidineux, courait les rues, ou plutôt les filles, attiré dans un guet-apens par un roman, L'Éclair, et se exerçant de façon cachée le métier de prostituée. Le crime fut machiné dans un rez-de-chaussée de la rue Tronson-Ducoudray : la fille passant en manière de plaisanterie au col de la victime, la cordelière dont elle avait ceinturé son poignoir ; cette cordelière rattachée par un porte-mousqueton à une corde fixée à une poutre d'alcôve, et munie de moule et de poule ; Eyraud, caché dans l'alcôve, tirait sur la corde, et Gouffé, rapidement suspendu passant de vie à trépas. Il resta ainsi sous la garde de Gabrielle pendant qu'Eyraud courait à l'étude de l'huissier, fouillait tout, ne trouvait rien. A son retour, le cadavre était dépourvu de cent cinquante francs, d'une bague, d'un pince-nez, d'une montre et chaîne en or, puis ficelé, mis en un sac, enfermé dans une malle, Eyraud rentra chez lui, Gabrielle dormit dans la chambre du crime.

Ce qui fit la cause célèbre, ce fut le système, ce fut la façon de procéder. Le crime avait été commis le 26 juillet 1890. Le cadavre fut découvert le 2 août à Millery, près Lyon, et la malle, deux jours après, à Saint-Genis-Laval, près Millery. On mit quelque temps, d'abord à constater l'identité du mort, puis à reconnaître les habitudes et les habitudes de Gouffé, à travers et suivre la piste des criminels. Rest seulement le 29 novembre que la conviction se précisa, et qu'un mandat d'arrêt fut lancé contre Eyraud et Gabrielle Bompard. Ils étaient en Amérique où leur trace fut tout à leur découverte et perdue. Puis tout à coup, le 22 janvier 1890, Gabrielle Bompard surgit à Paris, et s'en va, en compagnie d'un M. Garanger, dont elle a fait la connaissance en voyage, révéler son crime à la police de la Havane par la police espagnole, ne fut éroulé à Paris que le 30 juin. Il y avait presque une année que le crime avait été commis.

Le 18 décembre 1890, les débats durèrent quatre jours. Le verdict, rendu le 21, condamnait Eyraud à mort, et Gabrielle Bompard à vingt ans de travaux forcés. On tint compte, évidemment, à cette dernière, de son aveu, bien qu'elle n'eût pas tout d'abord accepté de reconnaître son crime, et qu'elle n'eût pas, comme on le voit, cours de l'instruction, elle reconnut les faits.

Aujourd'hui, elle a accompli douze années de sa peine, et elle demande la remise des huit années qui lui restent à subir. Son frère accepte de la recueillir et de la surveiller. Il est vraisemblable qu'elle sortirait de prison, pensante, désireuse d'oubli, criminelle guérie de son crime, et je trouve cela étrange, dans les journaux d'opinions différentes, la même acceptation d'une mesure de clémence possible. « On pourrait sans péril pour la société, dit Léon Millot dans l'Aurore, lui donner satisfaction. » Et le Gaulois, alléguant que Gabrielle Bompard a toujours donné le bon exemple à la maison de Clermont, est même arrivée à occuper à presque un emploi de confiance sous la surveillance des Sûreté. « Elle est une femme que dix ans de silence, de labeur, de privations, de hantise du meurtre atroce, ont vraiment remodifié et repensé, la justice humaine est satisfaite et peut pardonner. »

Ainsi, l'horreur s'allénue, la vindicte sociale s'apaise, et personne, peut-être, malgré l'abominable et la bassesse du crime commis, ne ferait un geste pour que soit retenue plus longtemps en prison la triste néronne de la rue Tronson-Ducoudray. Quelle finisse ses jours dans sa cellule de Clermont ou cachée chez son frère, cela est bien différent au plus grand nombre. Mais quelques-uns préféreraient que la grâce soit accordée, pour bien montrer à tous que la prison n'est pas un lieu inexorable, qu'un mot de pitié peut libérer le criminel qui fait un retour sur lui-même, qui se juge comme les juges, et qui prend horreur de son forfait.

Le frère de Gabrielle Bompard donne ici l'exemple. Il dit que les liens entre lui et elle n'ont pas été rompus, qu'il n'a pas le droit de se désintéresser d'elle et le secours, et aussi l'abri moral à la créature déchue. Il n'hésite pas, quelles que soient la curiosité et la malveillance qui peuvent s'ensuivre, à ouvrir sa maison à la prisonnière de Clermont. Il estime que sa sœur a été assez punie, et peut-être même, s'il songe à l'enfance de Gabrielle Bompard, à sa précocité vicieuse, mal surveillée, peut-être s'efforce-t-il de réparer dans la mesure qui lui est possible, l'imprévoyance dont sa sœur a pu être la victime. Si cet homme donne ainsi satisfaction à son esprit inquiet, il fait bien, et personne ne viendra s'inscrire contre l'acte réfléchi de sa conscience.

La vérité, c'est que le châtiment, ce n'est pas la prison. La prison réduit à l'impuissance un être nuisible. Mais celui-ci peut ne souffrir que matériellement. Atr insensible à l'idée d'horreur et de regret que l'on prétend éveiller en lui. Si, au contraire, il comprend, il porte désormais en lui-même son châtiment. Sa victime l'habite à jamais, lui reproche sans cesse son crime, devient le fantôme des jours et des nuits impossible à chasser. Si Gabrielle Bompard a compris, le malheureux huissier Gruffé est pour toujours l'hôte lamentable de son esprit, et elle n'échappera pas à son étroite, qu'elle

continue de vivre de la vie monotone et oppressante de Clermont, ou qu'elle achève sa vie dans la retraite, elle ne fera que user sa vie sans pouvoir user sa douleur.

GUSTAVE GEFFROY.

Dans notre prochain numéro, nous publierons des articles de nos collaborateurs Bourchet, conseiller prud'homme de Lyon, Pierre Arnaud, ancien conseiller municipal de Saint-Etienne, Jules Escalier, le militant mineur bien connu, etc.

LES GRÈVES AUX ÉTATS-UNIS

Il est intéressant, d'après les publications officielles récentes des États-Unis, d'étudier la marche croissante des grèves dans la République au cours des vingt dernières années.

Elle est assez bien jalonnée par les états suivants : 1881, 471 grèves ; 1885, 645 grèves ; 1889, 1,075 grèves ; 1894, 1,349 grèves ; 1900, 1,779 grèves. En somme, les chiffres ont presque quadruplé dans la période considérée.

Le nombre des grévistes, qui était de 129,000 en 1881, de 242,000 en 1885, de 240,000 en 1889, de 392,000 en 1895, passait à 505,000 en 1900.

La proportion des réussites complètes est tombée de 61 % en 1881, à 46 % en 1900 ; celle des échecs complets est montée de 31 à 33 %.

Si l'on envisage la totalité des chômeurs survenus de 1881 à 1900, soit 22,793, on constate que 1 % ont été dus à des réductions de salaires, 29 % à des demandes d'augmentation, 11 % à des diminutions de salaires, 6 % à la défense de la cause syndicale.

Les deux tiers des grèves ont été ordonnées par des associations ouvrières. Les pertes de salaires sont évaluées à plus d'un milliard et demi de francs, et les pertes des patrons à 700 millions.

Les syndicats ont versé aux chômeurs plus de 100 millions de secours.

Si l'on envisage la totalité des chômeurs survenus de 1881 à 1900, soit 22,793, on constate que 1 % ont été dus à des réductions de salaires, 29 % à des demandes d'augmentation, 11 % à des diminutions de salaires, 6 % à la défense de la cause syndicale.

Les deux tiers des grèves ont été ordonnées par des associations ouvrières. Les pertes de salaires sont évaluées à plus d'un milliard et demi de francs, et les pertes des patrons à 700 millions.

Les syndicats ont versé aux chômeurs plus de 100 millions de secours.

POUR L'ARMÉNIE

A Berlin. — Une conférence du citoyen Bernstein

Judi à eu lieu à Berlin, par les soins de l'Union des étudiants arméniens d'Europe, une conférence du citoyen Edouard Bernstein, sur la question arménienne. Y assistaient plus de trois mille personnes. Le conférencier eut un grand succès. A la réunion a pris une résolution en faveur des Arméniens.

Le Socialisme au Brésil

Les socialistes brésiliens se sont réunis dans un grand congrès, dans la ville de Saint-Paul, sous la présidence du conseiller municipal socialiste Estrella. Le Congrès a duré trois jours. Il y avait des représentants de presque tous les États du Brésil : de Minas, Pava, Rio-de-Janeiro, Pavyahy du Nord, Bahia, Pernambuco et Rio-Grand du Sud. Les femmes socialistes de Ribeiras-Préto étaient représentées par deux Brésiliennes et une Italienne. On a discuté le programme et l'organisation socialiste du Brésil. Les socialistes y comptent douze organes dans la presse.

Le Congrès a pris à la fois un caractère international parce que des Italiens et des Allemands ont pris part à la discussion. C'est le premier grand Congrès des socialistes brésiliens.

ENCORE UN KRACH

Une Faillite de 50 millions

L'affaire Humbert loin d'être liquidée, voilà qu'un nouveau krach de 50 millions vient de se produire encore à Paris.

Il s'agit de la banque de Cooman, installée rue Réaumur, qui vient de faire faillite avec un passif de 50 millions au moins.

Voici quelques détails :

Cette banque d'émission a lancé sur les marchés français et belge pour une vingtaine de millions d'une affaire industrielle d'Anvers et d'une affaire dans le Médoc. Les valeurs émises sont tombées aujourd'hui en Bourse à un taux désirable. D'après une version, c'est la faillite des deux sociétés, mais non celle de la Banque d'émission qui ne remplit, dit-on, dans l'affaire que le rôle de courtier.

Des plaintes ont été néanmoins déposées contre cette banque.

Suivant une autre version, la banque serait compromise. Le Parquet n'a désigné aucun juge d'instruction relativement à la banqueroute de cette maison qui a son siège principal en Belgique, et le Parquet de Bruxelles ayant ouvert une instruction tous les dossiers lui sont transmis.

Quatre plaintes seulement ont été déposées contre la banque au Parquet de la Seine. En outre, une instruction est ouverte à Orléans contre le directeur de la succursale de cette ville.

La banque de Cooman a des succursales dans les principales villes de France. C'est donc tout le pays qui sera atteint.

Les gogos subissent donc une crise terrible, en ce moment ! Les financiers pseudo-capitalistes vont bien ! Les juges n'auront bientôt plus que leur clientèle.

Parti Socialiste Révolutionnaire

COMITE CENTRAL DE LYON

Réunion de tous les adhérents mardi 8 juillet, à 8 heures et demie du soir, salle Bourchet, 115, cours Lafayette.

Le secrétaire : DARBON.

Libre Pensée de Lyon

Ce soir, samedi 5 juillet, à 8 heures précises, au siège social, 54, rue Moncey, réunion extraordinaire. Nomination d'un délégué au congrès de Genève ; élection d'une commission d'études relative au mandat à donner audit délégué ; question importante concernant tous les membres.

Le groupe fait un pressant appel à tous les Libres-penseurs sans distinction d'écoles qui, dans un même ordre d'idées, de droiture et de justice, désirement grossir

le nombre toujours croissant de ses adhérents afin de protester une fois de plus contre la grotesque idée de religion, base de l'avilissement moral et intellectuel et de bannir à jamais les instigateurs et propagandistes qui jettent dans l'esprit du conscient le spectre hideux de la peur contre la vérité.

Parti Ouvrier Socialiste Egalitaire

Réunion de tous les adhérents samedi 5 juillet, à 8 heures du soir, au siège, café Viviani, 69, Grande-Côte.

L'ordre du jour sera communiqué à l'ouverture de la séance.

Des décisions importantes doivent être prises, il est du devoir de tous les adhérents d'être présents. Aucune excuse, et ce n'est le cas de maladie ne sera valable.

Le parti compte sur tous ses adhérents. L'ordre du jour étant très chargé, les camarades sont priés d'être présents à 8 heures et demie.

Pour le Parti,
Le secrétaire : A. LAURENT.

Parti Blanquiste

Comité Central de la jeunesse Socialiste Révolutionnaire

Dimanche, 6 juillet, est l'anniversaire de la mort d'un de nos vaillants camarades, assommé par la réaction noire au cirque Rancy, il fut tué à coup de sabre par les valets de la réaction rouge, à la sortie d'une réunion. Les brutes policières au service d'un gouvernement bourgeois, tubèrent notre camarade Lagarde dans la rue de Vaudrey. Il faut aujourd'hui que tout en rendant une visite à la tombe (ce qui prouve que nous pensons à ceux qui se sont dévoués), nous montrions aux abus gouvernementaux et aux lâches soutiens des ministères prétendus démocratiques, que le vrai peuple attend et veut autre chose que des promesses. Par leur nombre, les socialistes dignes de ce nom, montrent au pouvoir, en se rendant dimanche 6 courant place Voltaire, à 9 heures du matin, qu'ils désirent autre chose que ces promesses.

Nous partons en masse pour le cimetière de la Guillotière.

Pour le comité : E. FAURE.

Groupe d'Emancipation Féministe

Les adhérentes et les camarades sont informés que les réunions ont lieu régulièrement tous les premiers et troisièmes vendredis de chaque mois, cours Lafayette, 15, chez Bourchet. Nous espérons que les militantes socialistes voudront bien y assister et y faire assister leur compagne pour prendre part aux causeries éducatives sur les questions sociales ; tous seront cordialement accueillis.

Confédération Générale du Travail

Le Congrès devant avoir lieu à Montpellier, en septembre prochain, les syndicats appartenant aux fédérations locales, départementales, régionales, de métiers et d'industries adhérentes à la confédération seront seuls admis au congrès par suite de la décision du congrès de Lyon 1901.

Par exception, les Bourses du travail pourront s'y faire représenter cette année afin de discuter la question d'Unité ouvrière.

Les syndicats et fédérations confédérées sont informés que les questions à soumettre au congrès doivent être adressées au citoyen Niel, secrétaire de la Bourse du travail de Montpellier, avant le 1^{er} août, date à laquelle l'ordre du jour définitif sera établi. Il est rappelé que tous les syndicats appartenant à la fédération du sud-est doivent posséder la marque du label confédéral.

Le secrétaire : S. BOISSON.

Fédération régionale Des Syndicats Ouvriers du Sud-Est

La Fédération informe les travailleurs que les listes d'inscriptions pour les élections à la Prud'homme seront recueillies du 7 au 20 juillet 1902. Tous sont invités à se faire inscrire ou à vérifier leur inscription.

Sont électeurs à la Prud'homme tous ceux qui étant dans les conditions pour être électeurs politiques sont en outre âgés de 25 ans, exercent depuis 5 ans leur profession et sont domiciliés depuis trois ans dans la juridiction du conseil.

Sont comprises dans la juridiction :

Pour le Bâtimement et industries diverses : Lyon-Perrache, La Mulatière, St Didier-du-Mont-d'Or, Saint-Cyr-du-Mont-d'Or, Saint-Rambert, Ile Barbe, Oullins, Couzon, Tassin-la-Melle-Luna, St Fons.

Pour le Conseil de la Soierie : Lyon, Caluire, Cuire, Villeurbanne, St-Fons, Oullins, La Mulatière, Saint-Rambert, Ile Barbe.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser au secrétaire de la Fédération, à la Bourse du Travail, cours Morand, 39.

Dans sa séance du mercredi 2 juillet, l'assemblée générale après avoir pris connaissance de plusieurs adhésions nouvelles a procédé au renouvellement de son bureau.

Le citoyen Basset, secrétaire général sortant, informant qu'il n'accepte pas à nouveau la candidature, l'assemblée, par l'organe de la majorité de l'assistance, respecte cette décision, mais elle prie le citoyen Basset de conserver le poste qu'il occupe depuis plus de cinq ans à la satisfaction de tous.

Malgré les désirs manifestés, le citoyen Basset maintient sa démission, l'assemblée des délégués, regrette une telle décision, remercie le secrétaire sortant du dévouement dont il fait preuve et déclare que c'est lui qui a donné dans la région l'essor important acquis par la Fédération.

Le bulletin secret, le citoyen Botsson est élu au premier tour pour l'emploi de secrétaire général.

Le citoyen Vitre est désigné pour remplacer le citoyen Boisson dans les fonctions qu'il occupait précédemment.

Le citoyen Juthy est désigné en remplacement du citoyen Voillot, qui n'assiste pas à la réunion.

Les autres membres sortants, les si



loyens Goudry, Mayère, Beau, Bro-

chaud et Favre sont réélus.

La nomination des commissaires est renvoyée à la séance du mercredi 16 juillet, ainsi que plusieurs questions intéressantes.

Tous les délégués sont instamment priés d'assister à cette réunion qui aura une importance extraordinaire.

Le secrétaire général, S. BOISSON.

Les nouveaux syndicats qui ont déposé leur demande d'admission à la Fédération sont priés d'adresser leurs statuts qui doivent être examinés par la commission d'études, le mercredi 9 juillet.

Le bureau de la Fédération et la commission d'études sont convoqués pour le mercredi 9 juillet à 8 heures et demi à la Bourse du Travail, pour étudier les questions à l'ordre du jour ainsi que les statuts des nouveaux syndicats adhérents.

S. B.

Chez les Maçons

Une importante réunion de la corporation des maçons de Lyon a eu lieu jeudi soir, à la Bourse du Travail, sous la présidence du citoyen Paqueton, conseiller prud'homme.

Plusieurs citoyens ont pris la parole, notamment notre ami le citoyen Thévenot, conseiller prud'homme. La réunion s'est terminée par le vote de l'ordre du jour suivant, présenté par le Syndicat des maçons de Lyon et du Rhône :

« Les ouvriers maçons et aides maçons réunis à la Bourse du Travail, félicitent tous les camarades qui ont fait leur devoir en obligeant M. Jammet à faire la paye à 8 heures du matin et qui ont quitté le chantier.

« Déclarent à cet exploitateur qu'à la première violation du règlement la corporation le mettra à l'index sans avertissement. »

La réunion s'est terminée dans l'ordre le plus parfait.

R. B.

Gazette Lyonnaise

Le Calendrier
Calendrier grégorien. — Dimanche 6 juillet.
Calendrier républicain. — 17 messidor, an 110 de la Révolution.
Calendrier socialiste. — 19 messidor, quartidi, an 31 de la Commune.

MOTS DE COMBAT
1. — Le capital est nécessaire à la production, mais pas les capitalistes.
STUART-MILL
2. — Le salariat est la dernière forme de l'esclavage.
CHATEAUBRIAND

La régie des théâtres
Le programme socialiste veut la mise en régie de tout ce qui dépend des communes, des villages ou de l'Etat. C'est l'organisation des services publics.

Mais est-ce bien pour respecter le programme socialiste que M. Angagneur propose la mise en régie de nos théâtres municipaux.

Nous en doutons un peu. Mais si cela est, tant mieux.

Seulement nous croyons bien que le seul résultat « socialiste » sera de permettre à Angagneur de verser dans les caisses du Grand-Théâtre et des Célestins quelques autres de ses créations — de ces socialistes qui ne font du socialisme Lucullus que pour lui plaire et obtenir une petite part du gâteau municipal.

Plus sérieuses certes, seront les choses quand l'on nous parlera de l'organisation des services publics et municipaux, des moyens de transport, de l'éclairage, de la force motrice, etc.

Mais à ce moment les électeurs des Troisième et quatrième arrondissements ne diront peut-être plus M. Angagneur...

B. B.

Les notes de M. Colliard
Un de nos amis très intimes — vieux militant de Lyon — a reçu ces jours derniers un petit poulet de M. Colliard, député du Rhône.

On paiera, M. Colliard, puisque malgré vos 25 francs par jour et votre gros négoce, vous criez famine !

S. B.

Fête Socialiste
La Fédération socialiste autonome du Rhône annonce pour demain dimanche 6 juillet une grande fête socialiste champêtre dans la propriété municipale de Verney.

Elle assure la présence des citoyens Jaurès, Briand et de Pressensé, des trois grands chefs du groupe socialiste gouvernemental.

Le programme est complet. Il comprend même un concours de tir à la carabine... Le Voici le reste :

Concours de boules, pointage, 25 centimes les cinq boules. — 1^{er} prix, 10 fr. ; 2^e, 5 fr. ; 3^e, un saucisson.

Concours de tir à la carabine, 25 centimes le carton. — Nombreux prix : un remontoir, un revolver, un pistolet Flobert, un couteau de chasse, un sujet en bronze, une bouteille de champagne.

Concours de gobilles, concours de pêche à la ligne, jeux champêtres pour dames et demoiselles, nombreux prix.

Bal d'enfants, avec distribution de bonbons, à quatre heures grand bal champêtre avec orchestre de dix musiciens.

Les portes seront ouvertes à partir de dix heures.

A onze heures et demie pique-nique. Nous voudrions bien savoir si le maire Angagneur prétend de même la propriété municipale de Verney à une autre fraction socialiste, au Parti socialiste révolutionnaire par exemple !

B. B.

Japonais et Japonaise
Jusqu'à présent les femmes japonaises étaient obligées d'obéir à leur mari ; pour la première fois, il y a quelque temps, on vit une femme refuser de faire certains travaux que son mari lui avait ordonné de faire ; celui-ci demanda le divorce, mais à la stupéfaction générale, le juge décida que la femme n'était pas tenue d'obéir à son mari quand celui-ci demandait des choses qui n'étaient pas raisonnables. Cette décision est considérée comme une révolution dans la vie domestique au Japon.

Assurance contre les jumeaux
On voit que l'Angleterre se sent à l'abri des dangers de la dépopulation.

La maladie du roi Edouard a fourni l'occasion de révéler au grand public un genre d'assurance absolument inconnu sur le continent. Les pères de famille peuvent s'assurer dans les Compagnies contre la naissance de jumeaux, accroissement de famille peu souhaité par les gens qui occupent une situation modeste. La prime qu'on paie est minime.

La fin du bison
Les bisons, qui peuplaient autrefois les vastes territoires de chasse des Indiens, s'en vont ; l'espèce est sur le point de s'éteindre. Le musée d'histoire naturelle des Etats-Unis tient depuis quelques années un véritable registre d'état civil des survivants de cette race.

Sur tout le continent américain le nombre total des buffles est de 1,224, dont 340 seuls vivent à l'état sauvage. Les autres sont tous des animaux domestiques.

Le capital d'Alexandre Dumas
Alexandre Dumas, dont la ville de Villers-Cotterêts va dans quelques jours célébrer le centenaire, se vantait d'être venu à Paris avec un unique louis de 20 francs qu'il avait placé sur sa chemise dans une sorte de petite sabbie en bois.

Durant toute son existence, le célèbre romancier garda l'habitude de confier son argent de poche à cette chemise traitée mise toujours au même endroit.

Le jour de sa mort, de nombreux amis se pressaient à son chevet, et on essaiait en vain de le rassurer sur l'issue de sa maladie.

Tout à coup Dumas se souleva péniblement et montrant la sabbie :

— Combien content-elle, questionne-t-il ?
— Deux louis, répond quelqu'un après avoir vérifié.

L'écrivain parut songeur durant quelques secondes, comme si toute sa vie était évoquée devant lui, puis il s'écria en murmurant :

— Enfin, j'aurai toujours eu mon capital...
A Charbonnières les Bains
C'est demain dimanche qu'aura lieu les grandes courses annuelles de Charbonnières-les-Bains.

Rien n'est plus drôle ! Rien n'est plus désoyable !
Aussi y aura-t-il foule demain à Charbonnières où les fêtes organisées par la nouvelle direction du Casino attirent déjà, chaque dimanche, de si nombreux visiteurs de toute la région.

On s'abonne au PEUPLE DE LYON dans tous les bureaux de poste.

Chronique

LES OUVRIERS DE L'ETAT SUR LE PAVÉ. — APRÈS LES ELECTIONS. — IL Y A QUINZE ANS ET AUJOURD'HUI.

Saint-Etienne, 4 juillet.
Les élections sont passées et validées. MM. Charpentier et Briand ont pu obtenir facilement les voix des ouvriers de la Manufacture nationale d'armes. On ne parlait pas de renvoyer des ouvriers, alors !

M. Charpentier, nommé le « bas-sin de la Loire », et M. Briand l'ex-général gréviste, n'avaient que des louanges à adresser au gouvernement de « défense républicaine ». Ce gouvernement possédait une mine inépuisable de dévouement pour la classe ouvrière dont il ne voulait que le bien et le bonheur.

Les élections sont passées. MM. Charpentier, Briand et Piger sont députés — députés ministériels toujours et quand même, à preuve le dernier vote.

Le gouvernement de défense républicaine Millerand-Waldeck est remplacé par le gouvernement de défense républicaine Pelletan-Combes-Rouvier.

Et l'on ne renvoie rien qu'à Saint-Etienne, pas plus de onze cents ouvriers de la Manufacture nationale d'armes !

Après cela, si le socialisme Lucullus n'est pas le seul excellent et le seul logique des socialistes, les vieux socialistes révolutionnaires n'ont plus qu'à se pendre !

Ainsi donc, pour la seule ville de Saint-Etienne, l'Etat livre à la misère noire, met sur le pavé plus de onze cents ouvriers !

Ab ! combien l'on peut compter sur les Pouvoirs publics de la Bourgeoisie capitaliste, toute puissante et si facilement corruptrice des faux socialistes à vendre !

Continuez, travailleurs, à vous livrer à ces Pouvoirs Publics, à la suite des commandeurs et des ambitieux aux appels inassouvis !

Est-ce à dire que le gouvernement a cherché à pouvoir conserver dans ses ateliers ces travailleurs qui, dans toute la France, répartis dans les différents arsenaux et manufactures, sont jetés sur le pavé au nombre de 6.000 environ ? Non.

Nous ne demandons pas à ce qu'on fabrique encore des fusils, toujours des canons ? Il y en a assez. Il y en a de trop.

Mais ne pouvait-on pas occuper ces travailleurs à autre chose ? Ne pouvait-on pas leur faire exécuter les commandes de la marine au lieu de les livrer à l'industrie privée — ce qui permet pour certains les bédées commissions et les pots de vin ?

On n'a pas même étudié la question. Un détail à ce sujet :

Il y a quelques années, on a installé à la manufacture de Saint-Etienne un outillage fort coûteux pour fabriquer des clous et des fers à cheval. Il était facile d'en fabriquer des quantités et d'occuper à cette fabrication beaucoup de travailleurs.

Quand l'installation de l'outillage a été faite, on n'a pas voulu donner de commandes. On a laissé ces commandes à l'industrie privée.

Pourquoi ? Sans doute parce que les travailleurs y auraient gagné en salaires, l'Etat en économies... Mais quelques capitalistes y auraient perdu sans doute des centaines de mille francs, sinon des millions de bénéfices ?

L'Etat a des quantités de lignes de chemins de fer à faire exécuter, des ponts à élever, etc., par conséquent des rails, des boulons, des charpentiers de fer à faire produire...

Nos manufactures et nos arsenaux ne pourraient-ils pas exécuter tout cela ? Certes, oui.

Mais l'argent, dira-t-on !... Oui, il faut des millions. Mais ne peut-on pas les trouver en supprimant tous les parasites : trésoriers payeurs généraux, sous-préfets et quantités d'autres qu'il n'est pas nécessaire de nommer ici ?

Et le budget des culles supprimé ne donnerait-il pas aussi une grande ressource pour cela ?

Mais on n'y pense pas, on ne veut pas y penser.

L'Etat bourgeois, auquel se rallient les faux socialistes, ne s'occupe pas des travailleurs — après les élections. Il les met sur le pavé ! Qu'ils se débrouillent eux-mêmes !

Cela leur permettrait peut-être d'appréhender une bonne fois que l'émancipation des travailleurs ne sera que l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

des travailleurs ne sera que l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

Dimanche dernier, quatre conseillers municipaux étaient à l'ère. Trois candidats ont été élus au premier tour.

Il y a eu ballottage pour le quatrième, qui sera élu certainement demain, n'ayant pas de concurrent. Il n'y aura rien de changé pour cela à l'Hôtel de Ville.

Le maire sera toujours le maire, ami de l'agrandeur du pouvoir, oublieux de son passé révolutionnaire.

Et ce n'est même pas ce qui permettrait au citoyen Sagnot de devenir adjoint, toujours ombrageux qu'il est et qu'il sera !

Dans son dernier numéro, notre confrère de la Sociale, journal hebdomadaire qui passe pour être l'organe du maire, dit, en substance, à propos de la mort du citoyen Valentin :

« En suivant le cortège, nous nous reportions à 45 ans derrière nous ; à cette époque, le parti était faible ; il n'était pas au pouvoir municipal ; il ne comptait pas ; son drapeau ne connaissait que les défaites ; aujourd'hui, il est victorieux ; aujourd'hui le parti est au pouvoir ; aujourd'hui il commande et il est obéi. »

Voilà le sens de ce que dit la Sociale.

Mais voici le sens de ce qu'elle aurait dû dire :

« Il y a quinze ans, nous étions révolutionnaires ; notre parti s'appelait Parti Ouvrier socialiste révolutionnaire ; il y a quinze ans, nous qualifions Girodet et ses amis de modérés ; nous les combattions sans cesse ; il y a quinze ans, nous ne confondions pas le parti socialiste avec le Pouvoir central de la Bourgeoisie, nous n'avions aucune relation avec la Préfecture ou le ministère ; il y a quinze ans, nous affirmions la lutte de classe ; pour nous la Bourgeoisie capitaliste était l'ennemi ; aujourd'hui, nous sommes à la mairie, nous nous pouvons dire que nous y sommes moins avancés que Girodet et ses amis ; aujourd'hui, nous avons bien toujours le drapeau rouge, mais nous le laissons dans nos poches, nous nous mouchoirs ; aujourd'hui, la Bourgeoisie n'est plus l'ennemi, c'est l'alliée avec laquelle on traite. »

C'est bien cela, n'est-ce pas, qu'il faudrait dire et non pas autre chose.

La mairie est toute entière occupée à l'organisation de la fête nationale. C'est à croire que le 14 juillet est la fête du socialisme ! Les bourgeois ne feraient pas mieux ! On dit cependant que certains syndicats et certaines sociétés n'entendent pas se prêter bénévolement à la mascarade que l'on veut faire jouer en les faisant défilier dans les rues sous les yeux des bourgeois satisfaits et contents !

Paul PIC.

Chez les Tisseurs

Un appel
La Chambre Syndicale des Tisseurs de l'Industrie Textile de Saint-Etienne, nous prie d'insérer l'appel suivant :

CAMARADES,
La corporation, depuis quelque temps semble s'émouvoir de nouveau de l'état lamentable dans lequel elle se trouve.

Cette émotion légitime est certes bien justifiée et surtout bien marquée, puis que des mécontentements partiels se sont manifestés parmi une partie de la corporation.

Les syndicats rouges, fidèles à leur devoir et à leurs principes se sentent vigilantes et d'avant-garde, ont résolu de se coaliser une fois encore pour marcher à l'assaut de la forteresse capitaliste. S'inspirant également, dans la situation actuelle, des décisions prises dans les réunions publiques corporatives, les syndicats ont résolu de se réunir en un syndicat unique, de façon à donner plus de force et plus d'envie à leur action. Ils croient que l'heure a sonné de vous prévenir qu'enfin le syndicat unique, c'est à dire le Syndicat des Tisseurs de l'Industrie Textile de Saint-Etienne, est fondé définitivement et ils vous invitent à assister à la réunion corporative cantonale qui aura lieu le Samedi 5 Juillet 1902, à 8 heures du soir, à l'école de la place de Montaud.

La Commission exécutive du Congrès du 8 Juin, confiante dans la conscience corporative et la dignité professionnelle, croit qu'aucun tisseur ne manquera

M. de la Mallerie était encore avec Monsieur, ici, aujourd'hui, à cinq heures du soir.

— C'est tout ce qu'il y a de plus possible. Et si vous en doutez, venez, je vous le montrerai...

— Non, non, je ne puis sortir comme cela, d'abord, et, ensuite, je n'aime pas voir les morts. Mais je vous crois et je cours appeler Monsieur...

A peine dix minutes après, un homme de près de soixante ans, à barbe grisonnante, vêtu correctement, mais sans élégance, était auprès du cocher et sans autre explication, il lui dit :

— Menez-moi auprès de M. de la Mallerie.

Le cocher s'approcha de son sacre, ouvrit la portière et montrant le corps de M. de la Mallerie, toujours debout, dans un angle de la voiture, prononça ces simples mots :

— Le voici. Il y a plus de deux heures que je le promène ainsi.

D'une voix grave, lentement, comme s'il eût été à l'audience, M. le juge de paix demanda alors quelques explications au cocher, qui lui raconta ce que nos lecteurs savent, ce que nous venons de leur raconter.

— Menez-moi auprès de M. de la Mallerie.

Le cocher s'approcha de son sacre, ouvrit la portière et montrant le corps de M. de la Mallerie, toujours debout, dans un angle de la voiture, prononça ces simples mots :

— Le voici. Il y a plus de deux heures que je le promène ainsi.

D'une voix grave, lentement, comme s'il eût été à l'audience, M. le juge de paix demanda alors quelques explications au cocher, qui lui raconta ce que nos lecteurs savent, ce que nous venons de leur raconter.

— Menez-moi auprès de M. de la Mallerie.

Le cocher s'approcha de son sacre, ouvrit la portière et montrant le corps de M. de la Mallerie, toujours debout, dans un angle de la voiture, prononça ces simples mots :

— Le voici. Il y a plus de deux heures que je le promène ainsi.

D'une voix grave, lentement, comme s'il eût été à l'audience, M. le juge de paix demanda alors quelques explications au cocher, qui lui raconta ce que nos lecteurs savent, ce que nous venons de leur raconter.

— Menez-moi auprès de M. de la Mallerie.

Le cocher s'approcha de son sacre, ouvrit la portière et montrant le corps de M. de la Mallerie, toujours debout, dans un angle de la voiture, prononça ces simples mots :

— Le voici. Il y a plus de deux heures que je le promène ainsi.

D'une voix grave, lentement, comme s'il eût été à l'audience, M. le juge de paix demanda alors quelques explications au cocher, qui lui raconta ce que nos lecteurs savent, ce que nous venons de leur raconter.

— Menez-moi auprès de M. de la Mallerie.

Le cocher s'approcha de son sacre, ouvrit la portière et montrant le corps de M. de la Mallerie, toujours debout, dans un angle de la voiture, prononça ces simples mots :

— Le voici. Il y a plus de deux heures que je le promène ainsi.

D'une voix grave, lentement, comme s'il eût été à l'audience, M. le juge de paix demanda alors quelques explications au cocher, qui lui raconta ce que nos lecteurs savent, ce que nous venons de leur raconter.

— Menez-moi auprès de M. de la Mallerie.

Le cocher s'approcha de son sacre, ouvrit la portière et montrant le corps de M. de la Mallerie, toujours debout, dans un angle de la voiture, prononça ces simples mots :

— Le voici. Il y a plus de deux heures que je le promène ainsi.

D'une voix grave, lentement, comme s'il eût été à l'audience, M. le juge de paix demanda alors quelques explications au cocher, qui lui raconta ce que nos lecteurs savent, ce que nous venons de leur raconter.

— Menez-moi auprès de M. de la Mallerie.

Le cocher s'approcha de son sacre, ouvrit la portière et montrant le corps de M. de la Mallerie, toujours debout, dans un angle de la voiture, prononça ces simples mots :

— Le voici. Il y a plus de deux heures que je le promène ainsi.

D'une voix grave, lentement, comme s'il eût été à l'audience, M. le juge de paix demanda alors quelques explications au cocher, qui lui raconta ce que nos lecteurs savent, ce que nous venons de leur raconter.

— Menez-moi auprès de M. de la Mallerie.

Le cocher s'approcha de son sacre, ouvrit la portière et montrant le corps de M. de la Mallerie, toujours debout, dans un angle de la voiture, prononça ces simples mots :

— Le voici. Il y a plus de deux heures que je le promène ainsi.

D'une voix grave, lentement, comme s'il eût été à l'audience, M. le juge de paix demanda alors quelques explications au cocher, qui lui raconta ce que nos lecteurs savent, ce que nous venons de leur raconter.

— Menez-moi auprès de M. de la Mallerie.

Le cocher s'approcha de son sacre, ouvrit la portière et montrant le corps de M. de la Mallerie, toujours debout, dans un angle de la voiture, prononça ces simples mots :

— Le voici. Il y a plus de deux heures que je le promène ainsi.

D'une voix grave, lentement, comme s'il eût été à l'audience, M. le juge de paix demanda alors quelques explications au cocher, qui lui raconta ce que nos lecteurs savent, ce que nous venons de leur raconter.

— Menez-moi auprès de M. de la Mallerie.

Le cocher s'approcha de son sacre, ouvrit la portière et montrant le corps de M. de la Mallerie, toujours debout, dans un angle de la voiture, prononça ces simples mots :

— Le voici. Il y a plus de deux heures que je le promène ainsi.

D'une voix grave, lentement, comme s'il eût été à l'audience, M. le juge de paix demanda alors quelques explications au cocher, qui lui raconta ce que nos lecteurs savent, ce que nous venons de leur raconter.

— Menez-moi auprès de M. de la Mallerie.

Le cocher s'approcha de son sacre, ouvrit la portière et montrant le corps de M. de la Mallerie, toujours debout, dans un angle de la voiture, prononça ces simples mots :

— Le voici. Il y a plus de deux heures que je le promène ainsi.

D'une voix grave, lentement, comme s'il eût été à l'audience, M. le juge de paix demanda alors quelques explications au cocher, qui lui raconta ce que nos lecteurs savent, ce que nous venons de leur raconter.

— Menez-moi auprès de M. de la Mallerie.

Le cocher s'approcha de son sacre, ouvrit la portière et montrant le corps de M. de la Mallerie, toujours debout, dans un angle de la voiture, prononça ces simples mots :

— Le voici. Il y a plus de deux heures que je le promène ainsi.

D'une voix grave, lentement, comme s'il eût été à l'audience, M. le juge de paix demanda alors quelques explications au cocher, qui lui raconta ce que nos lecteurs savent, ce que nous venons de leur raconter.

— Menez-moi auprès de M. de la Mallerie.

Le cocher s'approcha de son sacre, ouvrit la portière et montrant le corps de M. de la Mallerie, toujours debout, dans un angle de la voiture, prononça ces simples mots :

— Le voici. Il y a plus de deux heures que je le promène ainsi.

D'une voix grave, lentement, comme s'il eût été à l'audience, M. le juge de paix demanda alors quelques explications au cocher, qui lui raconta ce que nos lecteurs savent, ce que nous venons de leur raconter.

— Menez-moi auprès de M. de la Mallerie.

Le cocher s'approcha de son sacre, ouvrit la portière et montrant le corps de M. de la Mallerie, toujours debout, dans un angle de la voiture, prononça ces simples mots :

— Le voici. Il y a plus de deux heures que je le promène ainsi.

D'une voix grave, lentement, comme s'il eût été à l'audience, M. le juge de paix demanda alors quelques explications au cocher, qui lui raconta ce que nos lecteurs savent, ce que nous venons de leur raconter.

— Menez-moi auprès de M. de la Mallerie.

Le cocher s'approcha de son sacre, ouvrit la portière et montrant le corps de M. de la Mallerie, toujours debout, dans un angle de la voiture, prononça ces simples mots :

— Le voici. Il y a plus de deux heures que je le promène ainsi.

D'une voix grave, lentement, comme s'il eût été à l'audience, M. le juge de paix demanda alors quelques explications au cocher, qui lui raconta ce que nos lecteurs savent, ce que nous venons de leur raconter.

— Menez-moi auprès de M. de la Mallerie.

Le cocher s'approcha de son sacre, ouvrit la portière et montrant le corps de M. de la Mallerie, toujours debout, dans un angle de la voiture, prononça ces simples mots :

— Le voici. Il y a plus de deux heures que je le promène ainsi.

D'une voix grave, lentement, comme s'il eût été à l'audience, M. le juge de paix demanda alors quelques explications au cocher, qui lui raconta ce que nos lecteurs savent, ce que nous venons de leur raconter.

— Menez-moi auprès de M. de la Mallerie.

Le cocher s'approcha de son sacre, ouvrit la portière et montrant le corps de M. de la Mallerie, toujours debout, dans un angle de la voiture, prononça ces simples mots :

— Le voici. Il y a plus de deux heures que je le promène ainsi.

D'une voix grave, lentement, comme s'il eût été à l'audience, M. le juge de paix demanda alors quelques explications au cocher, qui lui raconta ce que nos lecteurs savent, ce que nous venons de leur raconter.

— Menez-moi auprès de M. de la Mallerie.

Le cocher s'approcha de son sacre, ouvrit la portière et montrant le corps de M. de la Mallerie, toujours debout, dans un angle de la voiture, prononça ces simples mots :

— Le voici. Il y a plus de deux heures que je le promène ainsi.

D'une voix grave, lentement, comme s'il eût été à l'audience, M. le juge de paix demanda alors quelques explications au cocher, qui lui raconta ce que nos lecteurs savent, ce que nous venons de leur raconter.

— Menez-moi auprès de M. de la Mallerie.

Le cocher s'approcha de son sacre, ouvrit la portière et montrant le corps de M. de la Mallerie, toujours debout, dans un angle de la voiture, prononça ces simples mots :

— Le voici. Il y a plus de deux heures que je le promène ainsi.

D'une voix grave, lentement, comme s'il eût été à l'audience, M. le juge de paix demanda alors quelques explications au cocher, qui lui raconta ce que nos lecteurs savent, ce que nous venons de leur raconter.

— Menez-moi auprès de M. de la Mallerie.

Le cocher s